

**Politique de protection
pour promouvoir la
bienveillance, prévenir la
violence et agir contre les abus
sur les enfants, les adolescents
et les personnes vulnérables**



Publié par l'Institution Thérésienne).

Diffusion restreinte.

MADRID - 3 Décembre, 2019.

Politique de protection
pour **promouvoir** la
bienveillance, **prévenir** la
violence et **agir** contre les
abus sur les enfants, les
adolescents et les personnes
vulnérables.

PROLOGUE	5
INTRODUCTION	9
Notre vision	10
Nos valeurs	11
LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'INSTITUTION THÉRÉSIEENNE	12
Objectifs	12
Une culture de la bientraitance	12
Destinataires	13
MESURES DE PRÉVENTION	14
Information et formation	14
Vulnérabilité et facteurs de risques	15
Sécuriser l'embauche du personnel	16
MESURES DE PROTECTION	17
Création d'une Commission consultative technique	17
MOYENS D'ACTION	20
Le signalement	20
En cas de suspicion ou de rumeurs d'abus	21
Si un abus est identifié sur un-e enfant ou une personne vulnérable	22
En cas de suspicion d'un membre ou d'un collaborateur	22
En cas de faits avérés	23
INFORMATION ET COMMUNICATION	24
Devoir éthique et légal	24
Protocole pour le signalement en interne des abus suspectés ou avérés	25
Responsabilité du représentant/de la représentante de l'Institution Thérésienne	25
SUIVI ET ÉVALUATION	27

ANNEXES 28

Annexe 1 : Articles de la Convention des Nations Unies relatifs aux Droits de l'enfant en lien avec la maltraitance des enfants et des adolescents	29
Annexe 2: Modèle d'engagement.	31
Annexe 3: Modèle d'outils pour l'évaluation et la gestion des risques	33
Annexe 4: Commission consultative internationale (CAI)	36
Annexe 5: Modèle de formulaire pour l'enregistrement des préoccupations, des soupçons et des signalements	37
Annexe 6: Glossaire : Bientraitance, maltraitance	39
Annexe 7: Ressources et bibliographie.	44
Appendix 8: Framework document.	49

PROLOGUE

C'est une grande joie de pouvoir présenter, au nom du Conseil de gouvernement, la Politique de protection de l'Institution Thérésienne pour promouvoir la *bienveillance* prévenir la violence et agir contre les abus envers les enfants et adolescents et les groupes vulnérables (PPIT), destinée à tous les membres et collaborateurs de l'IT qui participent, directement ou indirectement, dans les centres, programmes, projets et activités où l'IT est présente.

L'Institution Thérésienne, en accord avec la volonté exprimée par le Pape François à toute l'Église, prenant en considération la souffrance de tant de victimes d'abus, a accepté son invitation à donner des réponses de justice et de miséricorde, en assumant un engagement actif de toutes les instances institutionnelles.

En tant qu'association, nous devons et voulons nous impliquer dans une problématique qui a un impact direct et douloureux sur la vie de tant de personnes, familles et organisations, en assumant consciemment et efficacement notre responsabilité institutionnelle et, surtout, en collaborant à la création de conditions qui favorisent la *bienveillance*, en vivant un style de relations inspiré du « véritable humanisme »¹ que saint Pedro Poveda nous a laissé et qui, tout au long de plus de 100 ans de notre histoire, a caractérisé la vie de nos familles, groupes, centres, projets et équipes.

L'Assemblée de toutes les Associations a.e. 2018, en rappelant que *dès le début de l'Institution, Pedro Poveda a exprimé avec force la centralité de l'amour comme lien qui nous unit, et a placé la « vie de famille » comme caractéristique du climat éducatif des Académies*²

1 Pedro Poveda. Obras I Creí por eso hablé [74] 1915

2 A.T.A. a.e. 2018, 75

*nous demande de revoir également le style et le témoignage de vie de famille qu'offre la vie de nos groupes, regroupements, en tenant compte des droits des personnes qui travaillent avec nous (résidences, centres, maisons...), et de l'impact que les conditions de travail ont sur leurs familles*³. Nous ne pouvons donc pas nous épargner un travail de discernement en ce moment de notre histoire, en nous impliquant dans la construction du Royaume, d'un monde plus juste qui soit la maison de tous, et en prenant en charge ceux avec lesquels nous partageons la vie quotidienne.

En tant que membres de l'Institution Thérésienne, nous sommes appelés par vocation à veiller sur la dignité et les droits de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, et à promouvoir une culture de la *bienveillance*. À partir de notre charisme et dans le contexte social et ecclésial actuel difficile, nous nous engageons à promouvoir des processus de formation visant à la prévention, à la protection des victimes d'abus ou de tout autre type de violence, ainsi qu'à la réparation des dommages causés.

Dans ce sens, et en réponse à la demande du Dicastère pour le Laïcat, la Famille et la Vie adressée à toutes les associations laïques internationales de développer leurs propres règlements et protocoles pour la protection des mineurs et des personnes vulnérables, nous avons rédigé ce document.

La PPIT est fondée sur les valeurs « *povediennes* » fondamentales, universelles et inaliénables, qui sous-tendent notre action éducative, comme la recherche, la promotion et la défense des droits fondamentaux universels et inaliénables, comme la recherche de l'intérêt supérieur des mineurs et de toutes les personnes en situation de vulnérabilité.

3 A.T.A. a.e. 2018, 75

Les mesures prises concernent la sensibilisation, la prévention, la protection et des actions spécifiques pour faire face aux situations de maltraitance et d'abus.

La Commission exécutive sur la *bienveillance* et la lutte contre les abus a permis de lancer le processus d'information et de formation sur ces questions, en encourageant l'élaboration de deux documents comme cadre de référence et de consultation⁴ et la tenue du premier séminaire-atelier international sur la PPIT.⁵

La Commission consultative internationale (CAI), nommée par le Conseil de gouvernement et constituée le 23 juillet 2019, a apporté un soutien technique à la mise en œuvre du séminaire-atelier et à l'élaboration de la PPIT et continuera d'accompagner les processus de formation et de diffusion.

Je tiens à exprimer ma gratitude à chacun des membres de la CAI pour avoir accepté de s'impliquer dans cette tâche, en assumant avec générosité et professionnalisme les fonctions spécifiques de conseil, de réponse et de soutien technique aux consultations qui leur sont envoyées en provenance des différentes activités et contextes où l'Institution Thérésienne est présente et en garantissant la réalisation et le suivi de la PPIT que nous présentons aujourd'hui et qui concerne toute l'IT et ses collaborateurs.

Comme nous nous le sommes dit lors de l'Assemblée de toutes les Associations en 2018, 15. *En parcourant les chemins de la vie* « avec

4 *L'engagement de l'Institution Thérésienne pour la dignité des personnes et la défense des droits humains : enfants, femmes et populations vulnérables et Le cheminement de nos sociétés (cadre normatif) pour la défense des droits des personnes, en particulier des enfants et des femmes.*

5 Séminaire-atelier international sur la politique de protection de la IT pour promouvoir la *bienveillance*, prévenir la violence et agir contre les abus des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, Los Negrales, 23-26 juillet 2019

l'esprit et le cœur dans le moment présent » et « à la lumière de la foi et de l'amour de Dieu⁶», l'Institution Thérésienne entend à nouveau le défi d'être médiation d'une vie abondante pour tous,⁷ et de contribuer avec humilité et audace à recréer les liens qui tissent la fraternité universelle. En marchant sur les traces du Christ, l'Institution se réaffirme dans son appel à « travailler pour le bien de tous », à être sel qui donne goût, guérit et cautérise les blessures du monde⁸, en pariant sur des nouvelles propositions éducatives et culturelles qui reflètent la plénitude de la Vie de Jésus pour l'humanité toute entière⁹.

Maite Uribe Bilbao
Directrice de l'Institution Thérésienne

3 décembre 2019

⁶ Pedro Poveda, Op.cit. [521] 1936 y [354] 1931.

⁷ « Moi, je suis venu pour que les brebis aient la vie, la vie en abondance. », Jn 10,10.

⁸ Cf. Pedro Poveda, «Le goût du sel», in Quelques pages, p. 99

⁹ Assemblée citée.

INTRODUCTION

La présente Politique de protection institutionnelle est comprise comme l'expression et l'engagement de l'Institution Thérésienne vis-à-vis de la défense des droits de la personne humaine et la protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, dans son organisation interne et ses lignes d'action. C'est un document que nous souhaitons « vivant », qui permette de continuer à proposer de bonnes pratiques d'éducation et de formation, qui favoriseront des formes de relations respectueuses entre les personnes, aideront à identifier les comportements inappropriés et expliqueront comment traiter les cas de mauvais traitements et d'abus qui pourraient se produire.

Du fait de notre coresponsabilité avec l'Église et les associations de laïcs, nous souhaitons changer la culture du « silence complice » face aux mauvais traitements et aux abus sexuels, contre une culture de la *bienveillance* qui défend la dignité humaine et promeut les droits de la personne.

Afin d'être fidèle à son charisme et à sa mission éducative, il ne fait aucun doute que l'Institution Thérésienne s'engage à offrir aux enfants, aux adolescents et aux personnes vulnérables un cadre de vie sûr, exempt de toute violence et de tout abus. C'est pourquoi elle souhaite que cette politique de protection atteigne tous les lieux où l'Institution Thérésienne est présente.

L'Institution Thérésienne, qui trouve dans l'éducation un outil privilégié de transformation sociale, est consciente de l'importance que joue l'éducation dans le processus de construction de relations justes et la réalisation du développement humain intégral, élément essentiel d'une citoyenneté juste, égalitaire, pacifique et solidaire.

Notre vision

*Avec la douceur on éduque, avec la douceur on enseigne, avec la douceur on inculque la vertu, avec la douceur on obtient des changements de comportement...avec la douceur on dirige bien, avec la douceur on fait tout ce qui est bon.*¹⁰

Dans des sociétés marquées par l'agressivité et la violence dans les rapports sociaux, culturels, politiques et institutionnels, Pedro Poveda nous invite à la générosité et à la bienveillance qui naissent de la force intérieure et de la bonté du cœur. De cette manière, nous contribuerons à un monde plus harmonieux et pacifique, en surmontant les pratiques qui impliquent des relations violentes et excluantes.

*L'utopie chrétienne a quelque chose à offrir à la société en vue de la transformation de l'histoire : les chrétiens n'ont pas droit à la neutralité ni à une distance aseptisée face à un ordre injuste (...) Le dialogue, le respect et l'acceptation mutuelle comme attitude, sont un sujet inévitable et nécessaire pour ceux qui veulent construire l'histoire avec le vin nouveau de l'Évangile : accueil et estime entre les personnes et les cultures.*¹¹ Notre foi dans le Dieu de la vie, moteur d'une nouvelle expérience humaine, d'une manière différente de concevoir le vivre ensemble et de construire un monde plus juste et plus compatissant, a des implications historiques : transformer la réalité en une vie pleine et de qualité pour tous.

Notre vocation-mission nous appelle à promouvoir ce message et à faire de cette vie pleine une réalité pour tous et de préférence pour les plus défavorisés. Notre engagement est d'aider à lever les obstacles

¹⁰ De saint Pedro Poveda, fondateur de l'Institution Thérésienne..

¹¹ 1er Congrès général de l'Institution Thérésienne, 1992, p. 146.

qui empêchent la pleine jouissance par chaque personne de sa dignité et de ses droits.

Nos valeurs

Les droits de l'homme, la spiritualité et les valeurs povediennes¹² sont la base et l'horizon de la Politique de protection institutionnelle. L'approche normative, définit des critères¹³ établit des règles qui doivent être respectées pour garantir le bien-être des personnes, sans indiquer le chemin concret qui doit être suivi dans le développement et la vie de l'enfant et de la personne vulnérable. La dynamique de la vie passe par les valeurs et la spiritualité. Ces trois approches se complètent et sont nécessaires pour donner un sens à la vie des personnes.

12 Voir annexe 8 : Document cadre : « L'engagement de l'Institution Thérésienne en faveur de la dignité des personnes et de la défense des droits de la personne : enfants, femmes et personnes vulnérables».

13 Voir annexe 1 : Articles de la CDE.

LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'INSTITUTION THÉRÉSIEENNE

Objectifs

Les objectifs centraux de ce document sont, d'une part, de protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables contre tout risque d'abus potentiel dans les centres, programmes et activités où l'Institution Thérésienne est présente et, d'autre part, de décrire les mesures de prévention, de protection et d'action qui contribuent à la création d'un environnement de plus en plus protecteur de la dignité humaine, garant de leurs droits et générateur d'une culture de la *bienveillance*.

Une culture de la *bienveillance*

L'Institution Thérésienne veut garantir que ses membres et collaborateurs, formés et préparés, promeuvent une culture de la *bienveillance*¹⁴ qui permet le plein développement de la personne, et qui considère que tout type de maltraitance, de violence et d'abus sur les enfants, les adolescents et les personnes en situation de vulnérabilité constitue une violation de leurs droits.

Elle propose une culture de la *bienveillance* partagée par tous, fondée sur un cadre normatif universel et les approches décrites ci-dessus. La *bienveillance* est une question d'apprentissage. Le charisme éducatif de l'IT apporte une attention particulière à la manière d'être en relation avec l'autre (adulte, camarade, auteur, victime...) et à la qualité de cette relation, en reconnaissant chez l'autre la dignité et la valeur de l'être humain

¹⁴ Voir définition dans l'annexe 6 : Glossaire : *bienveillance*, maltraitance.

Destinataires

Cette politique s'applique à tous les membres et collaborateurs de l'Institution Thérésienne qui participent, directement ou indirectement, aux centres, programmes, projets et activités de l'IT. Il s'agit donc de toutes les personnes (employés, bénévoles, stagiaires, consultants, experts...) qui, d'une manière ou d'une autre, travaillent ou collaborent dans un centre, un programme ou un projet de l'Institution Thérésienne.

MESURES DE PRÉVENTION

Information et formation

- ◆ Organiser des sessions de formation spécifiques sur les indicateurs de maltraitance, d'abus sexuel des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, dans le cadre de l'itinéraire de formation des membres et des collaborateurs..
- ◆ Organiser des campagnes de sensibilisation dans les centres et autres lieux sur la *bienveillance*, afin de lutter contre les attitudes qui perpétuent la tolérance et l'indulgence à l'égard des mauvais traitements et des abus sexuels.
- ◆ Offrir une formation et une éducation permanente sur la nature et les dommages causés par les abus sexuels afin de promouvoir la compréhension, la sécurité ou la *bienveillance*, la compassion et les bonnes relations, ainsi que la manière de travailler avec les victimes..
- ◆ Évaluer régulièrement les programmes de formation personnelle et humaine des membres et partenaires à la lumière des objectifs de la Politique de protection.
- ◆ Intervenir au niveau de la parentalité positive, de préférence dans les centres, pour aider les parents à éduquer leurs enfants dans un environnement sûr, à adopter et à mettre en œuvre des méthodes éducatives fondées sur la connaissance des droits de l'enfant, le bien supérieur de l'enfant et son développement intégral. .
- ◆ Faire connaître la « Politique de protection de l'Institution Thérésienne pour promouvoir la *bienveillance*, prévenir la

violence et agir contre les abus sur les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables » à toutes les personnes, membres et collaborateurs, amenées à réaliser des activités promues par l'Institution Thérésienne, qui devront en connaître le contenu et s'engager à agir en accord avec ce règlement. Pour ce faire, ils doivent signer un engagement à le respecter avant de commencer toute collaboration.¹⁵

Vulnérabilité et facteurs de risques

Nous faisons nôtre la définition de la « personne vulnérable » donnée par le Pape François¹⁶: *Toute personne se trouvant dans un état d'infirmité, de déficience physique ou psychique, ou de privation de liberté personnelle qui, de fait, limite, même occasionnellement, sa capacité de compréhension ou de volonté, ou en tout cas de résistance à l'offense.*

L'évaluation des facteurs de risque pour la protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables sera effectuée lors de la conception préliminaire des programmes, projets ou activités et lors de leur phase de formulation. Il sera nécessaire d'intégrer des stratégies efficaces de prévention des abus et de la violence, ainsi que la promotion d'une culture de la *bienveillance* dans la conception de tous les programmes, projets et activités¹⁷.

15 Voir annexe 2 : Modèle d'engagement à signer par tous les membres du personnel et collaborateurs qui travaillent avec ces collectifs

16 Lettre apostolique : *Vos estis lux mundi*

17 Voir annexe 3 : Modèles d'outils pour évaluer et gérer les risques.

Sécuriser l'embauche du personnel

Le recrutement sera effectué conformément aux exigences du droit international et national sur la protection des enfants et des personnes vulnérables. L'article 5§3 de la Convention de Lanzarote stipule que le candidat à une mission le mettant en contact régulier avec des enfants et des adolescents, doit nécessairement n'avoir *jamais été condamné pour des actes d'exploitation des enfants ou d'abus sexuels sur des enfants*.

L'Institution Thérésienne étend cette exigence à toutes les autres formes de maltraitance¹⁸ significatives envers les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables. Elle s'engage donc à obtenir toutes les informations disponibles et à prendre les mesures nécessaires pour vérifier et respecter ces exigences lors du recrutement de personnel et le candidat s'engage à fournir toutes les informations le concernant : casier judiciaire, tests psychologiques et références professionnelles.

¹⁸ Voir annexe 6 : Glossaire : *Bienveillance*, maltraitance.

MESURES DE PROTECTION

Création d'une Commission consultative technique

Les compétences de la Commission consultative internationale (CAI)¹⁹ sont de conseiller, de répondre et de fournir un soutien technique aux consultations qui lui sont adressées dans le cadre des différentes activités et en provenance des différents contextes où l'Institution Thérésienne est présente et de garantir la mise en œuvre et le suivi de la Politique de protection. Une adresse électronique spécifique²⁰ a été créée pour la communication directe avec la CAI.

La prise en charge des victimes doit être fondée sur des principes éthiques et le respect des droits de la personne. L'accueil et l'écoute des victimes sont toujours une priorité. Certains principes doivent être pris en compte dans le recueil du témoignage de l'enfant ou de la personne vulnérable :

- ◆ Ne pas mettre en doute leur parole : reconnaître ce qui s'est passé et les remercier pour leur confiance, ne pas dire si ce qui est arrivé est bien ou mal.
- ◆ L'écoute doit se faire dans un lieu approprié, par des personnes formées à cet effet. Dès le début, des mesures seront prises pour que la victime ne rencontre pas l'agresseur²¹.
- ◆ Informer la victime de ses droits, dès les premiers instants, avec des mots et de telle manière qu'elle puisse comprendre, afin qu'elle puisse assumer des décisions dans un environnement

19 En espagnol : Comisión Asesora Internacional (CAI)

20 Voir annexe 4 : La Commission consultative technique

21 Directive européenne 2012/29

qui lui garantisse un soutien, un traitement digne et respectueux²².

- ◆ Dès le début, la victime a le droit de disposer des informations pertinentes pour protéger ses intérêts.
- ◆ Faciliter la participation active de la victime dans le processus qui suivra une plainte, en la tenant informée et en l'accompagnant.
- ◆ Mettre en œuvre toutes les mesures qui garantissent la protection de la victime et de sa famille contre une victimisation secondaire et une éventuelle vengeance ou menace pour avoir porté plainte.
- ◆ Éviter de faire répéter à la victime son histoire à plusieurs reprises.²³
- ◆ L'entretien ne correspond pas aux membres ou aux collaborateurs de l'Institution Thérésienne, mais aux services sociaux ou à la police.

L'accompagnement, thérapeutique, psychologique ou spirituel, mettra les intérêts de la victime au premier plan, garantira sa sécurité, la confidentialité et évitera la stigmatisation. La mise en place d'un processus d'accompagnement des victimes repose sur la création d'un « espace sûr », c'est-à-dire un environnement protecteur qui permet de prodiguer des soins.

Les professionnels sont les travailleurs sociaux, les policiers, les juges, les médecins, les psychologues, etc. Ils travaillent en collaboration avec les victimes et leurs familles, lorsque c'est possible, définissent les

22 Directive européenne 2012/29 encadré 38.

23 Directive européenne 2012/29. La victime a le droit de ne pas être entendue plusieurs fois au sujet du même événement et par différentes personnes, afin d'éviter une victimisation secondaire.

actions prioritaires dans le temps et élaborent un plan d'accompagnement qui comprendra des actions de prévention (pour éviter la répétition des abus), des actions de protection des victimes et de réparation psychosociale et spirituelle.

MOYENS D'ACTION

Le signalement

Le signalement est l'acte par lequel l'autorité institutionnelle, administrative ou judiciaire est informée d'une situation réelle ou présumée de maltraitance²⁴. Le signalement doit pouvoir être effectué sans crainte des conséquences (administratives ou judiciaires).

Dans certains pays, le signalement est une obligation légale en vertu du code pénal. Le défaut de signalement peut être considéré comme un défaut d'assistance à personne en danger.

Après avoir alerté les organes institutionnels, les services administratifs, lorsque ces services ont terminé leur enquête et leur évaluation, l'affaire peut être transférée au procureur ou au juge.

Il peut également être décidé de déposer une plainte directement auprès des autorités judiciaires (principalement au commissariat de police, au procureur ou au juge) sans passer par la phase de signalement administratif. Si l'infraction a été commise, par exemple, au sein d'un établissement d'enseignement, par un employé de ce même établissement, celui-ci aura la responsabilité légale de signaler cette personne. L'établissement peut/doit également être partie civile, selon la législation locale. Souvent, les sanctions internes de l'établissement sont insuffisantes.

24 Tout professionnel qui détecte des indicateurs de suspicion n'a pas à décider s'il y a ou non abus sexuels ou toute autre forme de maltraitance ; il doit seulement assumer une partie des actions du processus de prise en charge : la détection des indicateurs, en considérant le risque éventuel de manque de protection dans l'environnement familial ou institutionnel et le signalement des professionnels et institutions impliqués.

En cas de suspicion ou de rumeurs d'abus

Lorsqu'il existe des soupçons ou des rumeurs au sein de l'Institution Thérésienne ou dans l'un de ses projets ou activités, il incombe à chaque membre ou collaborateur de transmettre ces informations à la personne responsable du projet ou de l'activité et/ou au représentant de l'Institution Thérésienne du pays où se trouve le membre ou le collaborateur, sans retard injustifié ou coupable. Il est également possible de contacter directement la CAI, la Commission consultative internationale.

Il appartient au représentant de l'IT ou à la CAI d'obtenir avec toute la prudence et le sérieux requis, mais sans retard coupable, les premières informations. Si l'informateur accepte d'être identifié, son témoignage est généralement plus crédible.

Il n'est pas nécessaire d'être certain de l'existence d'un abus, ni d'avoir un diagnostic de trouble physique ou psychologique pour signaler des indices de suspicion, ou, en d'autres termes, le soupçon d'un abus.

On signale un simple soupçon, un doute raisonnable et raisonné :

- L'enfant ne reçoit pas le traitement approprié dont il a besoin.
- Ses besoins physiques ou émotionnels de base ne sont pas satisfaits.
- L'enfant peut être soumis à un préjudice physique (sexuel), psychologique ou émotionnel.
- Ses droits sont violés.

Si un abus est identifié sur un-e enfant ou une personne vulnérable

Un enfant ou une personne vulnérable peut présenter des indicateurs qui inquiètent un membre ou un collaborateur (travailleur ou bénévole), et qui l'amènent à penser qu'il peut y avoir une difficulté dans la famille ou dans l'environnement où il-elle vit.

Une fois que la probabilité d'abus a été évaluée, la personne responsable du travail ou de l'activité doit suivre le protocole établi par le droit civil à cet égard, en portant le cas à la connaissance des services sociaux chargés de la protection des enfants et/ou des personnes vulnérables. Dans le même temps, la personne représentant l'Institution Thérésienne dans le pays doit être informée de ce fait.

En cas de suspicion d'un membre ou d'un collaborateur

Les soupçons peuvent provenir de rumeurs, de données et d'informations plus ou moins précises, de lettres anonymes ou de l'observation d'un comportement ou d'une manière inappropriée de se comporter avec des enfants et/ou des personnes vulnérables de la part d'un membre du personnel ou d'une personne qui collabore.

Comme dans les cas précédents, toujours en respectant la prudence face aux rumeurs, il est important de faire part à l'équipe responsable du projet ou de l'activité de la préoccupation concernant le membre ou le collaborateur sur lequel pèsent les soupçons, et d'informer ce dernier. Dans le dialogue, il est important que la personne comprenne qu'il s'agit de protéger les enfants et/ou les personnes vulnérables, et connaisse les conséquences des abus.

Dans le cadre de ce dialogue, il peut arriver :

- a. que la personne prenne conscience et identifie les attitudes à changer
- b. que la personne ne reconnaisse pas ses difficultés et tente de manipuler ses interlocuteurs

Si le dialogue ne peut avoir lieu, la personne responsable du projet ou de l'activité prendra en charge la situation et prendra les mesures appropriées.²⁵

En cas de faits avérés

Lorsque des faits constitutifs d'un abus sont avérés, il est obligatoire de les signaler, simultanément à :

- L'autorité civile compétente.
- Le représentant de l'Institution Thérésienne dans le pays, qui informera la Directrice générale.
- La Commission consultative internationale (CAI).

Le signalement est obligatoire une fois que l'abus est constaté.

Lorsque les faits ont été signalés, la victime doit être reçue et entendue, et un soutien et un suivi doivent lui être procurés. La personne de référence, travailleur social ou autre professionnel du centre, du projet ou du programme, doit être attentive au bon déroulement de l'enquête et à la réaction appropriée des autorités judiciaires, en veillant à ce que la plainte soit prise en compte et traitée de manière appropriée et diligente.

²⁵ Ces mesures peuvent aller de l'éloignement de l'agresseur du centre, du programme ou du projet à la résiliation du contrat.

INFORMATION ET COMMUNICATION

La connaissance et la communication sont deux faits indissociables. Communiquer, c'est signaler, transmettre des informations sur le cas d'abus présumé ou avéré. Il s'agit d'une condition nécessaire pour permettre l'intervention et d'une obligation légale dans les cas avérés.

Il existe deux niveaux de communication : un niveau interne, lorsqu'une personne, mineure ou adulte, informe l'Institution Thérésienne de ses soupçons ou de la révélation d'un abus. À un second niveau, tout aussi indispensable, il doit y avoir une communication externe et c'est l'IT qui doit communiquer cette information aux services spécialisés (services sociaux, Institution pour la protection des mineurs...) et au Ministère Public.

Devoir éthique et légal

La détection de l'abus d'un enfant ou d'une personne vulnérable nous place devant l'exercice réel de notre responsabilité personnelle et professionnelle pour la protection des enfants et des personnes vulnérables. Le devoir éthique de signaler les abus et de protéger les victimes va au-delà du devoir de garder confidentielles d'autres informations et des relations professionnelles ou personnelles.

La détection de l'abus d'un enfant ou d'une personne vulnérable nous place devant l'exercice réel de notre responsabilité personnelle et professionnelle pour la protection des enfants et des personnes vulnérables. Le devoir éthique de signaler les abus et de protéger les victimes va au-delà du devoir de garder confidentielles d'autres informations et des relations professionnelles ou personnelles.

Protocole pour le signalement en interne des abus suspectés ou avérés

Le protocole de signalement en interne²⁶ est un processus clair et détaillé pour réagir à un abus avéré, suspecté ou pour lequel une accusation a été portée. Il doit être accessible à tous les professionnels, ainsi qu'aux enfants, et doit protéger les intérêts de toute personne qui signale de tels faits, quelle que soit l'issue de l'enquête qui s'ensuivra.

The internal complaint protocol involves the obligation of all personnel, to report any incident and to be aware of the steps that must be taken in order to do so. Those responsible for implementing the Safeguarding Policy in the school, programme or project must ensure that procedures are followed and that the reporting system is effective.

Les procédures identifient les personnes clés du système, leur rôle et leur responsabilité, ainsi que les mesures à prendre pour protéger la victime.

Responsabilité du représentant/de la représentante de l'Institution Thérésienne

Une fois le protocole de signalement en interne mis en œuvre, le représentant/la représentante de l'Institution Thérésienne doit traiter les cas d'abus pour lesquels il existe des preuves, des soupçons ou des accusations. Les décisions doivent avant tout assurer la protection de l'enfant ou de la personne vulnérable maltraitée, mais doivent

²⁶ Voir annexe 5 : Modèle de formulaire pour l'enregistrement des préoccupations, des soupçons et des signalements.

également respecter la présomption d'innocence de la personne accusée jusqu'à preuve du contraire.

Le représentant/la représentante de l'Institution Thérésienne doit :

- a. Coopérer avec les autorités (services sociaux et/ou police) en cas d'enquête criminelle.
- b. Mener l'enquête en interne de manière proactive et permettre l'accès à toutes les informations internes pertinentes pour l'affaire.
- c. S'assurer que l'auteur présumé de l'abus peut présenter son point de vue lors de l'enquête en interne.
- d. Protéger et accompagner la victime.
- e. Prendre les mesures nécessaires.

SUIVI ET ÉVALUATION

Pour garantir la mise en œuvre de la Politique de protection, il y aura un suivi systématique, avec collecte et analyse des données sur les cas de violence et d'abus. Ces informations recueillies au cours du processus de suivi sont utiles pour déterminer s'il est possible et nécessaire d'améliorer ou de revoir la politique et les procédures établies.

Cette politique sera révisée tous les trois ans par la Commission consultative internationale (CAI), à partir de sa date d'approbation. Ces révisions seront soumises à l'approbation de la Directrice générale et du Conseil de gouvernement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Articles de la Convention des Nations Unies relatifs aux Droits de l'enfant en lien avec la maltraitance des enfants et des adolescents

ANNEXE 2 : Modèle d'engagement envers la Politique de protection de l'Institution Thérésienne, à signer par les membres du personnel et les collaborateurs qui travaillent avec les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables

ANNEXE 3 : Modèle d'outils pour l'évaluation et la gestion des risques

ANNEXE 4 : Commission consultative internationale

ANNEXE 5 : Modèle de formulaire pour l'enregistrement des préoccupations, des soupçons et des signalements

ANNEXE 6 : Glossaire : Bientraitance, maltraitance

ANNEXE 7 : Ressources et bibliographie

ANNEXE 8 : Document cadre : L'engagement de l'Institution Thérésienne pour la dignité des personnes et la défense des droits de la personne : enfants, femmes et personnes vulnérables

Annexe 1 : Articles de la Convention des Nations Unies relatifs aux Droits de l'enfant en lien avec la maltraitance des enfants et des adolescents

Article 19

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 34

Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

a) que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale ;

b) que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ;

que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36

Les États parties protègent l'enfant contre toutes les autres formes d'exploitation qui sont préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

Article 39

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Annexe 2: Modèle d'engagement.

Modèle d'engagement envers la Politique de protection de l'Institution Thérésienne, à signer par les membres du personnel et les collaborateurs qui travaillent avec les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables.

Le/la signataire déclare :

1. Avoir été informé de l'attention particulière de l'Institution Thérésienne pour la promotion d'une culture de la *bienveillance* permettant le plein épanouissement de la personne, et pour la prévention de tous les types de mauvais traitements, de violence et d'abus sur les enfants et les personnes vulnérables. Avoir reçu et pris connaissance de la Politique de protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, que je m'engage à respecter.
2. Ne pas avoir été condamné dans le passé pour des comportements incompatibles avec l'éducation, la prise en charge ou le suivi des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables. Ne pas faire actuellement l'objet d'une enquête à cet égard.
3. M'engager à communiquer à mes responsables et à la Commission consultative internationale (CAI) de l'Institution Thérésienne tout mauvais traitement, violence ou abus, avéré ou soupçonné, au sein du centre qui m'engage et/ou dans ses programmes, ainsi que toute information sur de tels faits.
4. M'engager à communiquer à mes responsables et à la Commission consultative internationale (CAI) de l'Institution Thérésienne tout mauvais traitement, violence ou abus, avéré ou soupçonné, au sein du centre qui m'engage et/ou dans ses programmes, ainsi que toute information sur de tels faits.
5. Avoir été informé qu'aucune relation de nature sexuelle n'est autorisée entre l'éducateur et les jeunes. Le non-respect de cette règle entraînera des sanctions correspondant aux circonstances d'âge, de différence de pouvoir, de coercition éventuelle, etc... de chaque cas.

6. Avoir été informé qu'en cas de résiliation du contrat pour cause de violation de l'intégrité physique et/ou psychique des mineurs, l'Institution Thérésienne se réserve le droit d'informer toute autre organisation qui demanderait des références professionnelles sur les raisons de la résiliation du contrat, dans le respect de la législation sur la protection de ces données.

Date:

Lieu:

Nom:

Signature:

Annexe 3: Modèle d'outils pour l'évaluation et la gestion des risques²⁷

1. Évaluation des facteurs de risque possibles

Vulnérabilité :

- L'environnement diminue ou augmente l'impact des variables personnelles.
- Il s'agit de facteurs de risque causés par des personnes (et non de catastrophes naturelles, d'accidents...).

Les facteurs de risque :

- Quelque chose qui peut mal tourner.
- Il n'y a pas de « situations à risque » en soi, mais des « situations » dans lesquelles les probabilités de risque sont plus (ou moins) élevées.

Origine des situations de risque :

- Les personnes.
- Les procédures.
- L'entité elle-même.
- L'entité elle-même.
- La situation.

2. Facteurs qui augmentent les probabilités de risque dans les organisations

- Peu de supervision des personnes (travailleurs, bénévoles, collaborateurs).
- L'engagement de l'entité en faveur de la protection et de la *bienveillance* n'est pas clair.
- Il n'existe pas de lignes directrices pour la gestion des préoccupations, des soupçons ou des cas de violence avérés à l'encontre des personnes.
- Penser que « cela ne peut pas arriver ici ».

²⁷ Carme Tello y Casany, psychologue clinicienne, intervenue dans le cadre du séminaire organisé sur ce thème à Los Negrales (Madrid) du 23 au 26 juillet 2019.

- Le contexte extérieur pousse dans la direction opposée à la protection et à la *bienveillance*.
- Situations à risque liées aux personnes qui collaborent à la réalisation des objectifs de l'entité (membres des organes de direction, cadres, professionnels, bénévoles et collaborateurs) et qui ont des contacts directs, indirects ou sporadiques avec des enfants et des personnes vulnérables.

3. Identification des facteurs de risque

Gestion des facteurs de risque :

- Prévenir (avant).
- Palier (après).
- Les personnes (avant, pendant et après).

Exigences de base :

- L'entité identifie, évalue et répertorie tous les facteurs de risque, actuels ou potentiels, liés à ses activités avec les mineurs et les personnes vulnérables.
- Elle met en place des mesures pour éliminer ces facteurs de risque.
- Elle révisé et met à jour périodiquement la description des risques en fonction de l'évolution des activités.

4. Aspects à prendre en compte pour l'identification des facteurs de risque

- Comportement inapproprié des individus.
- Faute professionnelle.
- Conception inadéquate du programme, du projet ou des infrastructures.
- Facteurs externes, conjoncturels, avec des degrés de prévisibilité variables.
- L'identification et la limitation des facteurs de risque liés à la protection de l'enfance sont intégrées dans le processus d'évaluation des situations à risque à tous les niveaux, c'est-à-dire depuis l'identification de ce qui peut être un facteur de risque pour l'entité jusqu'à la planification d'une activité qui implique ou a un impact sur les enfants.

5. Gestion des situations à risque, selon le degré d'urgence :

Réel / potentiel.

Sévérité :

Très grave.

Grave.

Pas trop grave.

Réalité :

Très fréquente.

Fréquente.

Rare.

Très rare.

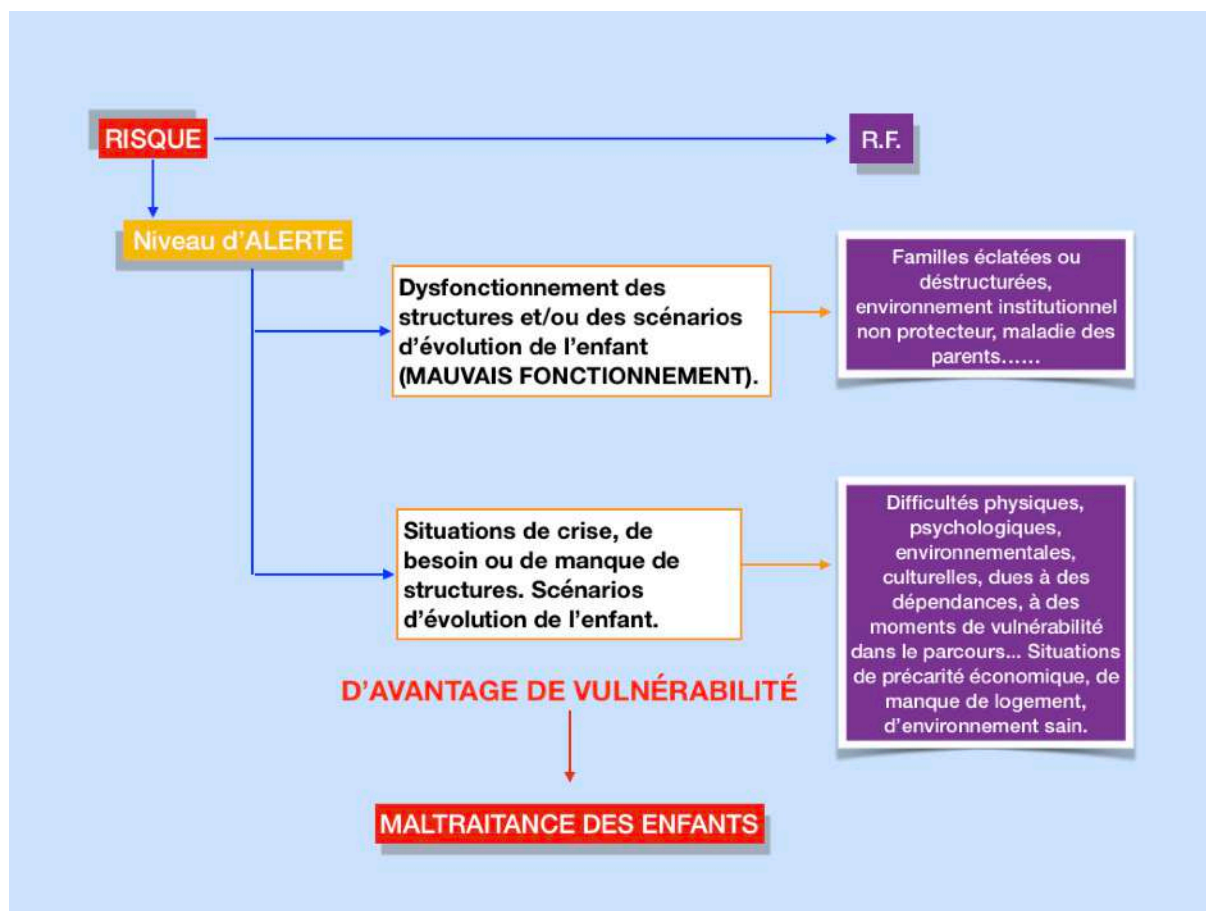
Probabilité :

Très probable.

Probable.

Peu probable.

Improbable.



J.Cózar

Annexe 4: Commission consultative internationale (CAI)

Une Commission consultative internationale a été mise en place pour contrôler la Politique de protection de l'Institution Thérésienne.²⁸

Sa mission est la suivante :

- Stimuler et promouvoir la diffusion des politiques de protection dans les différents pays où l'IT est présente.
- Garantir la protection dans les différents lieux où les enfants et les adolescents sont présents, intervenir en cas de plaintes et assurer l'application de la politique de protection.
- Conseiller, donner des réponses et apporter un soutien technique suite aux consultations qui lui sont adressées à partir des différentes réalités de l'IT.
- Évaluer la situation qui lui a été transmise, écouter les personnes concernées si nécessaire et donner un avis sur les faits commis et sur l'aide apportée aux victimes.

Composition de la Commission :

- La CAI est constituée à l'initiative de la Directrice générale et du Conseil de gouvernement.
- Sa composition est multidisciplinaire et internationale. Tous les membres sont des experts en matière d'abus et de reconstruction des victimes.
- Les membres de la Commission ont un mandat de deux ans renouvelable.

Information des représentants de l'Institution Thérésienne :

- La Commission informe la Directrice générale dès que possible de toute situation de maltraitance ou d'abus qui a été portée à sa connaissance et des mesures à prendre.
- Si nécessaire, la CAI formule d'autres recommandations d'actions.
- La Directrice générale prend les décisions adaptées aux circonstances.
- Le coordinateur de la CAI prépare un rapport annuel sur l'activité de la CAI qui est envoyé à la Directrice générale et au Conseil de gouvernement.

28 Adresse mail de la CAI : caibuentrato@institucionteresiana.org

Annexe 5: Modèle de formulaire pour l'enregistrement des préoccupations, des soupçons et des signalements

Les informations devant figurer sur le formulaire sont :

A. Informations sur la personne qui informe :

- Nom et prénom
- Fonction
- Lieu de travail
- Lien avec la personne concernée
- Adresse et téléphone

B. Informations sur la personne concernée :

- Identité de l'enfant ou de l'adulte concerné (nom, date de naissance, centre, programme...)

C. Préoccupations signalées par le déclarant :

- Expliquer la raison de la préoccupation, des soupçons d'abus ou de violence.
- Indiquer s'il y a eu une accusation d'abus ou de violence par l'enfant ou l'adulte concernés ou par d'autres enfants ou adultes.
- Date, heure et lieu des faits.
- Préciser les observations de la personne qui fait le rapport (blessures visibles, état émotionnel de la personne affectée...)
- Présenter les faits de manière chronologique et claire²⁹.
- Donner toute autre information qui ne serait pas encore mentionnée.
- Date et heure de la déclaration.

²⁹ Faire attention à la façon dont les faits sont relatés. Informer strictement sur la base des informations reçues en évitant les commentaires personnels subjectifs. Utiliser un style direct pour les éléments et les faits avérés. L'indicatif est utilisé pour exprimer ce qui a été vu, entendu et compris. Utiliser les guillemets pour citer les mots et expressions exacts de la personne qui fait le rapport. Le style indirect pour énoncer les éléments obtenus par l'intermédiaire des informateurs. Le conditionnel pour exprimer une hypothèse.

D. **Conseils reçus**

E. **Mesures prises**

F. **Signature et date**

Annexe 6: Glossaire : Bienveillance, maltraitance

Enfants et adolescents

Toute personne âgée de moins de 18 ans, que la législation en vigueur dans un contexte donné fixe ou non un âge de majorité antérieur.

Les enfants et les adolescents aux capacités différentes

Les enfants et les adolescents ayant des besoins spéciaux ou des capacités différentes qui, en interagissant avec divers facteurs, peuvent empêcher leur participation pleine et effective à la société, sur un pied d'égalité avec les autres.

Bienveillance

C'est un ensemble d'attitudes et de comportements positifs, de respect, d'attention, de marques et d'expressions de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité. La *bienveillance* est une culture qui favorise le respect, la reconnaissance et la dignité de la personne en tenant compte de ses spécificités, de ses besoins et de son histoire personnelle, en promouvant son plein développement et son bien-être dans un environnement sûr et protecteur.

Maltraitance

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la maltraitance des enfants comprend *toutes les formes de violence physique et/ou émotionnelle, d'abus sexuel, de négligence ou de manque de soins ou d'exploitation commerciale ou autre, ayant pour conséquence un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, et pour sa survie, son développement ou sa dignité, dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir*³⁰.

Les auteurs d'abus sur les enfants peuvent être les parents ou d'autres membres de la famille, des soignants, des amis, des connaissances, des étrangers, des personnes occupant des postes à responsabilité (par exemple des enseignants, des soldats, des policiers, des membres du clergé), des employeurs, des travailleurs de la santé ou d'autres enfants.

30 Rapport d'une consultation sur la prévention de la maltraitance des enfants, 29-31 mars 1999, Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 1999 (document WHO/HSC/PVI/99.1).

Les différentes formes d'abus

Les abus ne sont pas toujours évidents. En outre, les enfants ne sont pas toujours conscients du mal qui leur est fait.

•La violence physique

Elle est la plus facile à détecter cliniquement, car elle est visible sur le corps de l'enfant. On entend par violence physique exercée contre un enfant l'usage intentionnel de la force physique qui entraîne - ou risque fortement d'entraîner - un préjudice réel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité. Cela comprend les actes qui consistent à frapper, battre, donner des coups de pieds, secouer, mordre, étrangler, infliger des brûlures de toutes sortes, empoisonner et faire suffoquer. Bien des actes de violence envers des enfants sont infligés à la maison dans le but de punir³¹.

•La violence psychologique

Ce type d'abus est beaucoup moins évident que la violence physique, bien que son impact sur le développement psycho-affectif de l'enfant soit tout aussi grave. Il a été démontré que la violence physique, dans la grande majorité des cas, s'accompagne de violence psychologique, notamment d'agressions verbales et de paroles humiliantes et méprisantes.

La violence psychologique est à la fois le fait d'incidents isolés et de l'échec de l'un des parents ou de l'une des personnes s'occupant des enfants à fournir un environnement qui soit approprié et favorable au développement des enfants. Les actes de cette catégorie risquent fortement d'entraîner pour l'enfant des préjudices pour sa santé mentale ou son développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Les abus de ce type sont la restriction de mouvement, les propos désobligeants, accusateurs, menaçants, effrayants, discriminatoires ou humiliants et d'autres formes de rejet ou de traitement hostile³².

•Les abus sexuels

L'abus sexuel est l'une des manifestations les plus graves de la maltraitance des enfants et se produit lorsqu'un adulte utilise la séduction, le chantage, les menaces ou la manipulation psychologique pour impliquer un enfant dans des

31 Organisation Mondiale de la Santé, Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants : intervenir et produire des données, 2006, p.10.

32 Ibid.

activités sexuelles de toute nature : mots à fort contenu sexuel, attentats à la pudeur, exhibitionnisme, pornographie, caresses à connotation sexuelle, viol, inceste, prostitution, etc.

On entend par violence sexuelle la participation d'un enfant à une activité sexuelle qu'il n'est pas pleinement en mesure de comprendre, à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause ou pour laquelle il n'est pas préparé du point de vue de son développement, ou encore qui viole les lois ou les tabous sociaux de la société. Les enfants peuvent être à la fois victimes de violence sexuelle exercée par des adultes et par d'autres enfants qui - du fait de leur âge ou de leur stade de développement - ont un lien de responsabilité, de confiance ou de pouvoir avec la victime³³.

•La négligence

C'est l'un des éléments les plus complexes de la maltraitance à définir. Dans la plupart des cas de négligence - même importante et de longue durée - nous sommes confrontés à l'incapacité, l'ignorance et l'indisponibilité des parents ; bien que l'effet soit clairement la maltraitance de l'enfant, l'intention peut ne pas l'être. Cependant, il existe des situations où les proches de l'enfant veulent lui nuire en le négligeant délibérément (abus par omission).

La négligence concerne des incidents isolés et le défaut de la part de l'un des parents ou membres de la famille de pouvoir subvenir au développement et au bien-être des enfants - s'il est en mesure de le faire - dans un ou plusieurs des domaines suivants : santé, éducation, développement affectif, nutrition, foyer et conditions de vie en sécurité³⁴.

•La maltraitance institutionnelle

La maltraitance institutionnelle comprend tout acte ou omission qui cause à l'enfant une souffrance visible ou latente, qu'elle soit physique ou psychologique, et qui menace son développement harmonieux.

Elle peut inclure différentes manières de faire, telles que l'expulsion de l'enfant de l'école, le manque de ressources personnelles et matérielles des éducateurs, le manque d'aide sociale aux familles les plus nécessiteuses.

33 Ibid.

34 Ibid.

Elle peut être le fait de services publics ou d'une institution publique ou privée qui assume la responsabilité et la garde des enfants.

La trajectoire institutionnelle et les pratiques d'aide et de protection de l'enfant maltraité peuvent, à leur tour, devenir des instruments de maltraitance, surtout lorsqu'elles ne respectent pas le rythme, les besoins et les droits de l'enfant et de sa famille : la précarité des foyers, le retour non préparé dans la famille, les ruptures, les rejets et abandons successifs, les conflits avec les éducateurs ou avec les familles d'accueil, etc.

• **Châtiments corporels ou violence éducative**

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant définit le châtiment corporel comme tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il³⁵. Cette pratique viole donc les droits et la dignité de l'enfant ; d'ailleurs, plusieurs rapports internationaux sur les droits de l'homme l'ont condamnée.

La CDE souligne que le droit des enfants à la protection contre les châtiments corporels est une obligation absolue des États parties, et l'Assemblée générale des Nations unies a déjà exhorté les États à l'interdire, la date butoir ayant été fixée à 2009.

• **Maltraitance et risque de maltraitance**

Outre les enfants victimes de maltraitance, il est extrêmement important de pouvoir détecter ceux qui risquent d'être maltraités, également appelés « mineurs à risque ».

Un enfant menacé de maltraitance est un enfant qui vit dans des conditions susceptibles de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son équilibre, même s'il n'est pas maltraité. L'environnement habituel de l'enfant (famille, lieux qu'il fréquente, relations, etc.) ne garantit plus une réponse adaptée à ses besoins vitaux. L'enfant peut être victime de carences affectives, relationnelles ou éducatives, de négligence, d'indifférence systématique, etc.

35 Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Observation générale N° 8 : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments. *CRC/C/GC/8, 2 juin 2006* <https://www.right-to-education.org/fr/resource/comite-des-droits-de-lenfant-observation-g-n-rale-no8-le-droit-de-lenfant-une-protection>

Les facteurs de risque potentiels auxquels l'enfant est exposé en raison des caractéristiques de son environnement doivent être suffisamment prouvés pour justifier une intervention. Cependant, même dans des situations d'abus non prouvés, la détection d'un environnement de conflit extrême entre les parents, d'alcoolisme, de toxicomanie, de pathologies mentales d'un des parents ou de violence conjugale, entraîne l'obligation d'intervenir. L'identification des enfants à risque est fondamentale, car elle permet d'éviter que certains d'entre eux ne finissent par subir des mauvais traitements avérés.

Annexe 7: Ressources et bibliographie.

– Lettre apostolique en forme de « Motu proprio » du Souverain pontife François du 7 mai 2019 : « Vous êtes la lumière du monde », consulté sur les sites :

http://www.vatican.va/content/francesco/fr/motu_proprio/documents/papa-francesco-motu-proprio-20190507_vos-estis-lux-mundi.html

<https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/motu-proprio-vos-estis-lux-mundi/>

– Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Lanzarote, 25 déc. 2007, consulté sur :

<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084833>

– Convention de Lanzarote : Instrument de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, faite à Lanzarote le 25 octobre 2007, consulté sur :

<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084833>

<https://www.bienestaryproteccioninfantil.es/>

– Directive 2012/29 / UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales relatives aux droits, au soutien et à la protection des victimes de la criminalité, consulté sur :

<https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2012/29/oj>

NB : Une fois sur le site, choisir la langue et cliquer sur l'icône en PDF.

– Organisation mondiale de la Santé, Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants : intervenir et produire des données. OMS, 2006, à télécharger sur :

https://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/child_maltreatment/fr/

– Comité des droits de l'enfant - Observation générale N°8 : Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments.CRC/C/GC/8, 2 juin 2006,

<https://www.right-to-education.org/fr/resource/comit-des-droits-de-lenfant-observation-g-n-rale-no8-le-droit-de-lenfant-une-protection>

–« Red Sabia » Red de salud y *buentrato* a la infancia y la adolescencia. Escuela Andaluza de Salud Pública (Réseau « Red Sabia » de santé et de *bienveillance* pour les enfants et les adolescents. École andalouse de santé publique.)

<https://www.easp.es/i3-enlaces-de-interes/>

NB : Ce Site est en langue espagnole.

– Rompe el silencio. Programa de Prevención del Abuso Sexual y Otras formas de Maltrato (Rompre le silence. Programme de prévention des abus sexuels et autres formes de maltraitance), FAPMI, Federación de Asociaciones para la Prevención del Maltrato Infantil, SECRETARIA GENERAL DE ASUNTOS SOCIALES DIRECCIÓN GENERAL, Madrid, 2003.

<https://www.bienestaryproteccioninfantil.es/>

NB : Ce site est en espagnol. La Fédération des associations pour la prévention de la maltraitance des enfants (FAPMI), fondée en 1990, en Espagne, est une organisation à but non lucratif qui rassemble des individus et des associations conscients de la nécessité de défendre les droits des mineurs et de travailler conjointement pour promouvoir la bienveillance des enfants et des adolescents.

– « Save the Children »

Violencia sexual contra los niños y las niñas. Abuso y explotación sexual infantil. Guía de material básico para la formación de profesionales. (Violence sexuelle contre les enfants. L'abus et l'exploitation sexuels des enfants. Guide du matériel de base pour la formation des professionnels), Liliana Orjuela López & Virginia Rodríguez Bartolomé, Édité par SAVE THE CHILDREN, Espagne, octobre 2012.

www.savethechildren.es, le site existe en français : www.savethechildren.ch/fr

« Save the Children » est une ONG pour défendre les enfants : elle travaille dans plus de 120 pays pour les droits de tous les enfants, en tout point du monde, quelle que soit leur origine ou celle de leur famille.

– UNICEF, Apprendre dans un environnement sûr, consulté sur le site :

<http://cdn.worldslargestlesson.globalgoals.org/2018/07/EVAC-Safe-To-Learn-French-new.pdf>

– *Valoración de sospechas de abuso sexual infantil. INTEBI, I. (Évaluation des soupçons d'abus sexuels sur des enfants. INTEBI, I.), Edita: Dirección General de Políticas Sociales. Gobierno de Cantabria.*

www.serviciosocialescantabria.org

NB : Ce Site est en langue espagnole.

– BARUDY, J., DANTAGNAN, M., De la bienveillance infantile. Compétences parentales et résilience, Editions Faber, Paris, 2007.

– DEMASURE, Karlijn, *La crise de l'abus sexuel en Église, La commission indépendante sur les abus sexuels en Église (Ciase) Paris, 7 juin 2019.*

- Sexual Abuse. Definition, spiritual and theological questions, Curatorium of the Association of European Theologians (Abus sexuels. Définition, questions spirituelles et théologiques, Curatorium de l'Association des théologiens européens), Mechelen, Belgium, February 2018.

<https://childprotection.unigre.it/prof-demasure-gives-lecture-european-society-catholic-theology-esct/?lang=fr>

<https://childprotection.unigre.it/author/demasure/?lang=fr>

- *L'accompagnement pastoral des auteurs d'agressions et de violences sexuelles sur personnes vulnérables*, Conférence des Évêques de France, Paris, 13 décembre 2017.
- *Accompagnement pastoral des personnes ayant été victimes d'abus sexuel*, Conférence des Évêques de France, Paris, 13 décembre 2017.

<https://eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/lutter-contre-pedophilie/outils-et-ressources/>

- *Prevention and Child Sexual Abuse : An Ecological Approach*, Congresso Clero Católico. Re-construindo Identidades em Meio a Crises, (*Prévention et abus sexuels d'enfants : une approche écologique*, Congrès du clergé catholique. Re-construire les identités en pleine crise), Faculdade São Bento, São Paulo, Brazil, 2017.

– DE PAÚL, J., ARRUBARRENA, I., *Manual de protección infantil (Manuel sur la ion de l'enfance)*, Masson, Barcelone, 2007.

–INTEBI, I. *Proteger, Reparar, Penalizar. Evaluación de las sospechas de abuso sexual infantil*, Ediciones Granica S. A., Barcelona, 2011. (*Protéger, réparer, pénaliser. Évaluation des soupçons d'abus sexuels sur des enfants*), Ediciones Granica S. A., Barcelone, 2011.

– QUEZADA, V. LUZORO, J. NENO, R. *Abuso sexual infantil, ¿Cómo conversar con los niños? Incluye Test de Prudencia. (Les abus sexuels sur les enfants, comment parler aux enfants ? Comprend un test de prudence)*, Université internationale SEK. Santiago du Chili, 2006. Consulté en espagnol sur :

<http://www.codajic.org/sites/protectwww.codajic.org/files/3-Abuso%20sexual%20Infantil.pdf>

- PEREDA, N., ABAD J., *Enfoque multidisciplinar de la exploración del abuso sexual infantil*, Revista española de medicina legal: órgano de la Asociación Nacional de Médicos Forenses, (*Approche pluridisciplinaire de l'étude des abus sexuels sur les enfants, Journal espagnol de médecine légale : organe de l'Association nationale des médecins légistes*), Espagne, 2013.
- PETIT, C. *Cultura y subjetividad: ¿frente a qué crisis estamos?*, (*Approche pluridisciplinaire de l'étude des abus sexuels sur les enfants, Journal espagnol de médecine légale : organe de l'Association nationale des médecins légistes*), EDUCC, Córdoba (Argentina), 2009.
 - « La incidencia de los factores socioculturales en las patologías orgánicas », (*L'incidence des facteurs socioculturels dans les pathologies organiques*), Dialogar año 8, Número 21, Córdoba (Argentine), 2002.
 - *Incertidumbre en la Cultura Contemporánea: desafíos para pensar el futuro, en Compromiso social frente a las problemáticas sociales*. Compilado de los Trabajos presentados en el XIII Congreso Argentino de Psicología, (« *L'incertitude dans la culture contemporaine : défis pour penser l'avenir* », dans *Engagement social face aux problèmes sociaux*. Compilation des communications présentées au XIIIe Congrès argentin de psychologie. *L'incidence des facteurs socioculturels dans les pathologies organiques*), Córdoba 2009.
- TELLO, C. PIFARRE, J. PINTO, A. *La teoría del apego en la promoción de la salud: creando redes. La teoría del apego en la clínica III (Théorie de l'attachement dans la promotion de la santé : création de réseaux. La théorie de l'attachement dans la clinique III)*, Ed. Psimatica. Madrid. 2011.
- TELLO, C. BATALLA, I. CASTILLO T. *Vinculación afectiva, conductas agresivas y malos tratos en la infancia (Les liens affectifs, les comportements agressifs et la maltraitance des enfants.)*. Edic. Saint Jean de Dieu, Esplugues Llobregat (Barcelona) 2015.
- TELLO, C, CASTILLO, A., SAGUÉS, E., *Voces silenciosas. El acoso escolar responsabilidad compartida (Des voix silencieuses. Responsabilité partagée dans le cas de harcèlement scolaire)*, Editorial Granada Costa, Granada, 2017. [durant les Journées sur l'enfance, Séville, novembre 2017], consulté sur:

<http://noacosono.blogspot.com/2017/11/>

– TELLO, Carmen, Derecho a vivir una infancia sin violencia (Le droit de vivre une enfance sans violence), Editores Palau, E & Rajadell, Barcelona 2018

<https://www.il3.ub.edu/blog/el-maltrato-abuso-sexual-infantil-intrafamiliar/>

– TELLO, C. ¿Son protagonistas niños y niñas de sus derechos y deberes? (Les enfants sont-ils les protagonistes de leurs droits et de leurs devoirs ?) Ediciones Saragosa, Barcelona 2018.

<https://www.educo.org/Blog/Derechos-de-los-ninos-y-sus-obligaciones.>

<https://blog.oxfamintermon.org/derechos-y-deberes-del-nino-todo-lo-que-debes-saber/>

Annexe 8 : Document cadre : L'engagement de l'Institution Thérésienne pour la dignité des personnes et la défense des droits de la personne : enfants, femmes et personnes vulnérables

**L'engagement de l'Institution Thérésienne
pour la dignité des personnes et
la défense des droits humains : enfants,
femmes et populations vulnérables**

Écrits de Pedro Poveda

Statuts de L'Institution Thérésienne

Assemblées Générales (1994 - 2018)

Congrès généraux (1992 e 1999)

Assemblées plénières *a.e.* (2006 e 2011)

Assemblée de toutes les associations *a.e.* 2018

INTRODUCTION

Ce travail, élaboré collectivement, a eu pour axe la **dignité** des personnes et des peuples, qui est la colonne vertébrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme 1948. Cependant, au fur et à mesure que de nouveaux besoins ont surgi, de nouveaux droits sont apparus : les droits sociaux et économiques, les droits de la planète... Nous pensons qu'il convient de souligner que ceux-ci, ainsi que l'Agenda 2030, ont été pris en compte comme des clés de lecture de ce texte. Le fil conducteur est constitué par les articles des Statuts de l'Institution Thérésienne (1990), dans lesquels sont traitées des questions à ce sujet.

Nous commençons par quelques traits de la vision de Pedro Poveda, nous continuons avec un bloc de thèmes autour de **la présence humanisante et transformatrice** dans la société qui a comme clé le mystère de l'Incarnation et qui va dans le sens de l'amélioration du niveau de vie de toutes les personnes et cultures avec lesquelles nous travaillons.

Un deuxième bloc, lié au précédent, est la **présence active des membres de l'Institution Thérésienne dans la société**, en coordination avec d'autres pour la promotion de la personne, en tenant compte de la valeur de toutes les cultures.

À côté de ces sections, nous avons rassemblé autour du titre « **Attention à la personne** » un bloc sur les femmes, les jeunes et les familles.

PEDRO POVEDA : VISION D'AVENIR

Nous marchons, nous sommes des voyageurs, et pour arriver au terme de notre voyage, nous devons toujours regarder où nous allons.

Le prêtre Pedro Poveda (1874-1936), fondateur de l'Institution Thérésienne, a été l'une des personnes qui, par ses actions et ses écrits, a devancé la rédaction de nombreux articles de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH). Homme de son temps, il a revendiqué le droit à l'éducation intégrale comme moyen de régénération sociale.

En 1974, l'UNESCO a célébré le centenaire de sa naissance en le reconnaissant comme un humaniste et un pédagogue avec une vision tournée vers l'avenir.

Rappelons que les droits humains (1948) sont une conquête morale de l'humanité ; ils établissent les limites d'action des pouvoirs pour prévenir les abus et protéger l'intégrité de chaque être humain afin d'assurer le développement des personnes et des peuples... aujourd'hui de nouveaux droits apparaissent devant les nouveaux besoins et les nouvelles générations.

L'activité de Poveda commence alors qu'il était étudiant au séminaire de Guadix (Grenade), en Espagne, lorsqu'il a pris conscience de la marginalisation dans laquelle une partie de la population vivait dans la zone des grottes. Cette expérience, de 1894 à 1905, est une référence pour le travail effectué en réponse à des besoins spécifiques dans ce que nous appelons aujourd'hui des zones d'exclusion. Là, la valeur de la personne et sa dignité ont été l'axe, tant de la tâche apostolique que de la transformation grâce à l'éducation. Il a essayé de remédier aux besoins matériels et culturels, en dialoguant, en cherchant des soutiens, en obtenant la collaboration de la ville, parce que, pour lui, tous les êtres humains ont droit à une vie digne (IDH).

Oui, je veux des vies humaines, des environnements où règne l'humanisme.

Par ses actions, il promeut ce que nous appelons aujourd'hui l'émancipation de chaque personne et sa formation intégrale, il lutte contre l'analphabétisme, sans oublier les valeurs de la diversité des cultures. L'humanisme qu'il propose repose sur la promotion de la différence, de la diversité, de la communication, des relations humaines pour former des hommes et des femmes de vertu et de science, toujours dans le respect des identités personnelles, culturelles et religieuses, afin de parvenir à une croissance.

N'oublions pas que les droits humains ne sont pas des déclarations théoriques ; ils doivent être respectés, proclamés, défendus et promus pour tous les êtres humains sur la planète. Ils sont vécus dans le contexte de réalités différentes, ils sont perçus et/ou défendus en fonction du lieu de vie. L'engagement en faveur de la promotion des droits humains affecte la vie de chacun et conditionne sa manière d'entrer en relation avec les autres, ils ne sont pas enseignés ou appris sans être vécus, ils s'exercent, se développent ou sont violés dans la vie quotidienne.

Laisser chacun être comme Dieu le permet.

Les années à Covadonga (1906-1913) n'ont pas été faciles pour Pedro Poveda, mais les difficultés, les problèmes, ne l'ont pas découragé. Il a cherché la force au-delà de lui-même et des circonstances, et a proposé des solutions possibles à un problème social : l'éducation en Espagne. Poveda est une voix et une vie prophétique, il a cru à la transformation en donnant des réponses concrètes.

Les œuvres rendent témoignage de ce que nous sommes.

À Jaén, et plus tard à Madrid, Poveda continue à miser sur l'ouverture de chemins d'humanisation, la promotion de la participation des femmes à la vie professionnelle, sociale, culturelle... en défendant leur dignité et, avec son regard attentif, en ouvrant des possibilités à ces nouveaux sujets sociaux.

Estime la justice autant que la vie.

Il a apporté à la formation sa créativité, sa capacité à unir les volontés, à construire des ponts avec un style de dialogue dans la liberté, d'acceptation des rythmes personnels, de croissance, de confiance... il a favorisé l'accompagnement, la responsabilité, l'engagement en faveur d'une étude sérieuse, une disposition joyeuse et solidaire. Il connaît, encourage, s'engage, accompagne.

L'Incarnation bien comprise, la personne du Christ, sa nature et sa vie procurent à qui le comprend la norme sûre (...), d'un humanisme véritable.

Le projet de Poveda s'est réalisé à partir de 1911 dans l'Institution Thérésienne, avec la naissance de la première Académie pour la formation d'enseignantes à Oviedo (Espagne). Un effort collectif qui s'est poursuivi tout au long de ces cent ans et quelques, dans trente pays et sur quatre continents, grâce à des centres éducatifs, la présence dans les structures publiques de la société civile et d'autres initiatives, en s'adaptant aux environnements et aux besoins des différentes cultures.

Moi qui ai la tête et le cœur dans le moment présent.

De même que des dispositifs d'observation et de surveillance des droits humains dans le monde ont été créés par le biais d'institutions régionales et que des protocoles ont vu le jour avec des instruments de surveillance de la mise en œuvre des droits humains, l'I.T. doit actuellement relever le défi de protéger légalement les personnes, les groupes avec lesquels elle travaille, et celui d'être transparente et de pratiquer le dialogue dans toutes ses actions.

DIGNITÉ

L'I.T. a repris sa forme canonique fondatrice, en tant qu'Association de fidèles, après l'approbation de ses nouveaux statuts en 1990 par décret du Conseil pontifical pour les laïcs. Auparavant, et pendant une longue période de réflexion de tous les membres, un processus d'étude et de discernement avait été initié à la lumière de l'inspiration fondatrice et de l'interpellation des signes des temps.

Après avoir retrouvé sa forme juridique originelle et une fois les nouveaux statuts approuvés, l'Institution Thérésienne renouvelle dans les Assemblées et les Congrès généraux son engagement en faveur de la dignité des personnes et de leurs droits, convaincue que le charisme de Pedro Poveda est valable pour chaque moment historique. La vision d'avenir sur les défis, exigée aujourd'hui par l'évangélisation, et la responsabilité ecclésiale en tant qu'association de laïcs sont essentielles dans la vie et la mission de l'Institution Thérésienne.

En regardant le monde à chacune des étapes correspondant à une Assemblée ou un Congrès, l'I.T. actualise la perception de Pedro Poveda et donne forme à l'engagement continu de travailler en faveur de la dignité et des droits des personnes. Après des articles des Statuts de 1990, quelques textes significatifs sont transcrits.

Dignité des personnes, option préférentielle et droits humains

Statuts n° 8 :

L'institution Thérésienne, se fondant sur la reconnaissance de la dignité de toute personne humaine et sur une option préférentielle pour les pauvres, travaille à la promotion des droits humains et s'engage dans la construction d'une société juste et solidaire

Aujourd'hui, conscients de la situation dans laquelle nous vivons, marquée par tant de formes d'injustice et d'incroyance, nous ressentons l'urgence de nous engager en faveur de la création, au niveau planétaire, d'une société plus ouverte, plus humaine et plus solidaire, dans laquelle tous puissent faire l'expérience d'une vie véritablement digne et intégrale.

1er Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1992, p. 31

Le choix de miser à tout prix sur la personne, de préférence à tout système est réaffirmé. L'utopie chrétienne a une proposition à faire à l'ensemble de la société dans la transformation de l'histoire : les chrétiens ne sont pas autorisés à la neutralité ou à l'asepsie face à un ordre injuste. (...) Le dialogue, le respect et l'acceptation mutuelle en tant qu'attitude est un sujet incontournable et nécessaire pour ceux qui veulent construire l'histoire avec le vin nouveau de l'évangile : l'accueil et la valorisation de personne à personne, de culture à culture.

1er Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1992, p. 146

Notre regard attentif sur chaque zone géographique et au niveau international renforce une prise de conscience toujours plus profonde de l'enjeu de la survie même de l'humanité et de la planète. Une situation dans laquelle il est nécessaire d'affirmer et de promouvoir le droit fondamental à une vie digne auquel les hommes et les femmes, les jeunes et les enfants, les races, les peuples et les cultures ont droit. Les changements globaux qui, à l'échelle mondiale, affectent toutes les régions de la planète renforcent les mécanismes qui provoquent une augmentation alarmante des inégalités, des discriminations, des formes d'exclusion et de pauvreté.

*XIVème Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 1994.
Présentation. Un
regard sur le monde.
p. 7*

Le défi pour les hommes et les femmes de bonne volonté est d'unir et de favoriser le dialogue à tous les niveaux : scientifique, philosophique, interculturel et interreligieux, pour la promotion de la dignité humaine et la construction d'une société durable à l'échelle planétaire où chaque personne, chaque communauté et chaque peuple puisse faire l'expérience d'une vie véritablement humaine. (...) Notre monde a besoin d'une éthique mondiale, au moins d'un consensus de valeurs et de devoirs fondamentaux, d'une "éthique minimale" qu'il s'oblige à respecter. Cette éthique trouve son point de départ dans la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme et dans la promotion d'actions en faveur de tous, sans oublier que la personne doit demeurer sujet et ne jamais être considérée comme objet, fin ou moyen.

*XIVème Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 1994.
Foi-cultures justice
aujourd'hui.
La construction d'une
nouvelle éthique,
p. 29-30*

Nous vivons dans un monde d'inégalités profondes et d'exclusion croissante, d'incertitudes et de recherche de sens, d'une fragilité qui touche les personnes, les institutions sociales et la planète elle-même. Mais c'est aussi un monde où naissent des dynamiques qui ouvrent de nouvelles possibilités, qui constituent une opportunité et un stimulant pour ceux d'entre nous qui veulent s'engager dans la construction d'une mondialisation alternative capable d'apporter justice et paix à la plupart des peuples de la terre. Vivre et partager l'Évangile dans cette réalité nous invite à une nouvelle manière d'être chrétiens, capables de construire dans la pluralité (...) et avec d'autres des sociétés plus justes et inclusives, ouvertes à la transcendance et interdépendantes dans la fraternité. La solidarité avec les pauvres et les exclus a toujours été, et est aujourd'hui plus que jamais, une responsabilité incontournable pour ceux qui s'engagent dans l'annonce de la Bonne Nouvelle. En tant que membres de l'Institution Thérésienne, reconnaissant notre engagement pour la construction d'une société juste et solidaire, nous pensons qu'il est impératif de participer activement à la promotion d'expériences alternatives au modèle économique, politique et culturel dominant, qui favorisent la construction d'une communauté internationale, respectueuse des peuples et des sociétés locales, libres, justes, durables et démocratiques où les valeurs du Royaume proclamées par Jésus deviennent réalité.

*Assemblée plénière
a.e. 2006.
p. 60*

L'Assemblée a été confortée dans son choix de l'impulsion à la mission qui implique d'assumer ces approches et a donné la priorité à l'une d'elles : l'option préférentielle pour la dignité et les droits des exclus, des faibles et des marginalisés. Elle considère que cette approche a le pouvoir prophétique de promouvoir la réorientation de nos présences, de réviser nos modes de vie, de mobiliser toutes nos énergies au service du Royaume et d'encourager la conversion personnelle et collective. (...) Se laisser trouver et toucher par le regard des visages souffrants –face auxquels on détourne le visage– reste un appel et une provocation, et cela est essentiel dans le discernement que nous sommes appelés à faire. Cela nous pousse et nous invite à suivre Jésus. Cela exige de nous un mouvement extatique et de décentrement de nous-mêmes. (...) Nous reconnaissons que notre monde riche est perturbé par la présence des immigrants, qui n'est pas encore devenue une rencontre enrichissante. Tant que cela ne se produit pas, notre engagement chrétien à la fraternité n'est pas réalisé. (...) Nous manifestons que l'option pour les faibles, les exclus et les marginalisés ne peut se faire sans y mettre notre meilleure préparation académique, notre pensée, notre réflexion, etc. parce que nous croyons fermement à l'effet de guérison du dialogue entre foi et sciences. Cette clé doit guider nos présences où que nous soyons et quoi que nous fassions, toujours en faveur de la dignité de l'être humain.

*XVI Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 2006,
p. 158, 21-22*

Sachant que Dieu nous a donné beaucoup de biens (intellectuels, économiques, du travail, un logement, etc.), nous devons faire un exercice de lucidité pour discerner où et comment il est préférable de les mettre au service de la dignité de chaque être humain. (...) Avec l'esprit et le cœur dans le moment présent, nous sommes appelés à entremêler analyse sociale et prophétie, rationalité et mysticisme, pour discerner quelle doit être notre contribution à la naissance d'une nouvelle création, dans une histoire aux ambiguïtés multiples, où les mécanismes de mort règnent et où de nombreuses œuvres de solidarité s'ouvrent un chemin. La sagesse que nous voulons atteindre n'est pas n'importe quelle sagesse, mais celle du Christ pauvre, humble et humilié, celle du Crucifié.

*XVIIème Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 2012,
p.158,18*

Là où la logique du marché construit des murs, renforce les frontières, transforme les gens en problèmes, en simples instruments de travail précaire, ou laisse au chômage ceux qui sont exclus du système, ou génère hostilité et peur envers les réfugiés... nous, membres de l'Institution Thérésienne, pourrions être des bâtisseurs de liens, d'espaces où nous pouvons nous rencontrer et nous reconnaître par notre nom, des lieux d'enracinement communautaire, de dignité, d'intégration et de droits, bref des espaces qui nous permettent de nous comprendre en tant qu'êtres de relations, interdépendants et en lien.

*Assemblée de toutes
les associations a.e.
2018.
p. 59*

Statuts No. 1 :

§ 1. *L'Institution Thérésienne est une oeuvre d'Église dont le but est la promotion de l'homme et la transformation de la société à travers l'éducation et la culture, par la présence dans des structures et des organisations publiques et privées.*

§ 2. *L'Institution Thérésienne participe ainsi à la mission évangélisatrice de l'Église, en collaborant à la réalisation du Royaume de Dieu dans l'histoire.*

Ce 1er Congrès général veut être une réponse modeste mais audacieuse, face aux défis que la société et l'Église nous présentent à l'approche de l'an 2000. Il veut être une invitation à pénétrer, dans une attitude profondément croyante, dans le tissu vital et structurel qui façonne notre monde. Une invitation à chercher les moyens de répondre à l'appel de l'Église à s'engager dans une "nouvelle évangélisation", selon notre vocation laïque de présence dans les médiations culturelles et éducatives.

1er Congrès Général de l'Institution Thérésienne. 1992. p. 26

De nos jours, il est de plus en plus nécessaire de consacrer tous nos efforts à la formation d'hommes et de femmes qui, à la lumière de l'Évangile et avec une mentalité, des caractéristiques et des arguments propres à notre temps, affrontent dans la vie et dans le débat social et public des questions telles qu'un ordre social plus juste, l'exclusion, la cohésion sociale, la coexistence pacifique, le caractère central de la personne, de sa dignité et le sens de sa vie, le dialogue de la foi avec les cultures et les progrès scientifiques, le rôle des laïcs dans l'Église, avec un accent particulier sur le rôle des femmes, l'exercice de la citoyenneté démocratique, participative, inclusive, plurielle et solidaire, la dimension éthique de la profession et, dans diverses sphères de la vie humaine, la complexité et la transformation du monde relationnel et de la sexualité humaine, la formation et l'éducation des sujets sociaux spécifiques : les enfants et les jeunes, les familles, les groupes exclus et les femmes, entre autres.

Assemblée plénière a.e. 2006. p. 74

Nous reconnaissons que l'éducation et la culture, en tant que médiations propres à l'Institution Thérésienne, exigent que tous ses membres s'engagent tout au long de leur vie, au-delà de la période professionnelle active, dans la promotion de processus éducatifs et culturels qui collaborent à l'humanisation et à la transformation sociale dans tous les domaines de la mission où nous sommes impliqués et dans notre vie familiale et quotidienne. C'est notre façon de collaborer à la réalisation du Royaume de Dieu dans l'histoire, comme le disent nos Statuts dans leur premier article. (...) La vocation thérésienne nous demande de détecter, où que nous soyons, les possibilités de croissance des personnes et des groupes. Elle nous demande aussi la volonté de

Assemblée plénière a.e. 2006. p. 84

nous engager dans les processus nécessaires à leur développement. Il s'agit de découvrir la dimension formatrice et potentiellement présente dans toute activité humaine et dans tout processus social afin d'y contribuer selon notre charisme. Cette approche socio-éducative et formatrice devient notre propre façon d'être dans la société.

La raison d'être de l'Institution est l'évangélisation avec la responsabilité de prendre soin de la vie et, grâce à l'éducation et à la culture, d'aider à grandir dans la dignité humaine que Dieu accorde à toute personne ; nous avons souligné l'engagement à vivre et à penser de façon à exprimer cette dignité et à faciliter la rencontre des personnes avec Dieu, en luttant contre tout ce qui la rend difficile. En réaffirmant la raison d'être de l'Institution, nous réaffirmons qu'elle procède en nous de l'expérience d'un Dieu qui aime l'humanité... elle naît aussi de l'engagement à faire de l'éducation et de la culture la bonne nouvelle de l'évangile.

*Assemblée plénière
a.e. 2011.
Discours de clôture,
p. 191, 193*

Etre dans le monde : Incarnation

Statuts N° 5 :

L'Institution Thérésienne réalise sa mission selon l'esprit et les modalités voulues par Pedro Poveda : une présence, ferment d'humanisation et de transformation, qui puise dans le mystère de l'Incarnation sa physionomie et sa façon d'être.

Avec la tête et le cœur dans le moment présent, nous voulons être présents dans différentes médiations culturelles pour que, enfouis comme du levain dans les réalités temporelles, nous puissions mettre notre capacité scientifique et culturelle, notre engagement social, toute notre vitalité communautaire et associative, à la recherche d'une nouvelle société à une échelle planétaire, où l'utopie réalisable du Royaume, qui est déjà parmi nous, grandisse et porte du fruits dans l'histoire humaine.

*XIVème Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 1994.
Présentation. Un
regard sur le monde.
p. 9*

Beaucoup de nos contemporains souffrent de situations douloureuses et sont victimes d'injustices, d'inégalités et de violences de toutes sortes. Dans les scénarios complexes dans lesquels nous évoluons, des majorités soumises vivent ensemble avec des minorités oubliées. Face à cette situation, nous ne pouvons pas nous dérober à notre responsabilité, car nous savons bien que, où que ce soit, le don de la foi et de la vocation est toujours pour les autres : "C'est pour eux que Dieu vous a donné cette vocation". Dans cette même réalité, nous reconnaissons des signes de salut et d'espérance, surtout chez tant de personnes et de groupes engagés avec générosité dans la défense de la dignité et des droits humains, qui sont porteurs des semences d'un monde nouveau et possible. Nous nous plaçons face à ce monde que Dieu aime tant (Jn 3, 16) avec une attitude d'ouverture, de reconnaissance et d'écoute.

*XVIIème Assemblée
Générale de
l'Institution
Thérésienne. 2012.
p. 127*

Avec joie et espérance, nous réaffirmons la force du charisme et accueillons "maintenant plus que jamais" l'appel à vivre comme les premiers chrétiens, en femmes et en hommes insérés dans le monde et engagés dans sa transformation selon l'évangile.

La spiritualité d'incarnation de l'Institution Thérésienne veut concilier - elle l'a toujours fait - foi et monde, histoire et eschatologie, célébration et travail, mystique et politique, gratuité et effort, prière et engagement, perspective critique et disposition pour la douceur. (...) Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais conscients du fait que "la conversion exige une révision fondamentale de tout ce qui appartient à l'ordre social et au bien commun" : "car les œuvres rendent témoignage de ce que nous sommes".

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018. p. 57

Sortir à la périphérie, c'est aller à la rencontre de Jésus de Nazareth parce qu'il y habite. "L'humanisme véritable", la plénitude humaine encouragée par la spiritualité d'incarnation ne sera vraie et pleine que si elle est pour tous, si aucun des fils et filles de Dieu n'en est exclu. Que pouvons-nous faire, nous, membres de l'Institution Thérésienne, grâce à nos médiations éducatives et culturelles, avec nos potentialités, nos moyens et nos richesses de toutes sortes, pour soulager la douleur de l'humanité et transformer ce qui va à l'encontre du plan de salut de Dieu ? Comment allons-nous mettre notre "vertu et [notre] science" au service de ces urgences évangélisatrices que nous ne pouvons qu'entendre ?

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018. p. 60

Promouvoir des expériences et des réflexions qui, à partir de la spiritualité d'incarnation propre à l'Institution Thérésienne, accompagnent avec humilité et à partir du bas, se laissent enrichir et évangéliser dans la rencontre avec l'autre et encouragent à aller vers des styles de vie plus austères et solidaires ; une spiritualité d'inclusion et d'hospitalité, de compassion et génératrice de communion dans la diversité.

Assemblée de toutes les Associations a.e. 2018. p. 81

PRÉSENCE ACTIVE DES MEMBRES DANS LA SOCIÉTÉ

Statuts N° 28 :

§1. Les membres de l'Institution Thérésienne, de par leur vocation propre, assument le devoir d'une présence active dans la société, intégrant foi et vie.

§3. Ils participent à la construction de la communauté politique et collaborent à un projet de société qui affirme la dignité et les droits de la personne et, en particulier, le droit de tous à l'éducation et à être agent de leur propre culture.

Assumer notre responsabilité socio-politique et influencer les secteurs publics en participant aux prises de décision, en apportant une attention particulière à la promotion d'opportunités éducatives pour tous. (...) Contribuer à la restauration de la dignité de la vocation politique particulièrement dans les contextes où elle s'est davantage dégradée. (...) Favoriser une réflexion, une étude et une recherche aidant à créer une nouvelle rationalité scientifique profondément humaine et marquée par une éthique solidaire.

1er Congrès général de l'Institution Thérésienne, 1992. p. 148

Nous impliquer activement et de façon organisée dans la société civile en adoptant une position lucide, critique et prophétique qui contribue à un changement de structures, en favorisant l'intégration et la participation des zones d'exclusion en tant qu'acteurs sociaux.

11ème Congrès général de l'Institution Thérésienne, 1999, p. 222

Nous, membres de l'I.T., ressentons l'urgence de renforcer à la fois l'engagement et le devoir de l'étude et de la recherche auquel nous ne pouvons renoncer. Cet engagement passe par une connaissance sérieuse, méthodique et rigoureuse qui nous procure la lucidité pour faire connaître, observer et comprendre la réalité, de façon à ce que nous puissions y avoir une influence significative et efficace.

11ème Congrès général de l'Institution Thérésienne, 1999, p. 224

Nous reconnaissons l'appel de l'Institution Thérésienne à être activement présente dans la société civile en participant à des plateformes socio-éducatives et culturelles où s'élaborent des propositions pour encourager l'éducation critique, la formation et la défense des droits humains, ainsi que des alternatives politiques et économiques en faveur d'une société plus juste et solidaire.

XVème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne, 2000. Exercer une influence efficace sur la société civile. p. 53

Le regard responsable et libre sur notre monde attire notre attention et active notre appel au prophétisme en cohérence avec notre identité de baptisés. Il nous dispose, comme cela a été le cas pour Pedro Poveda, à annoncer et à dénoncer, à concevoir des réponses et des gestes concrets qui mobilisent nos meilleures énergies personnelles et collectives en vue d'une vie authentiquement humaine pour nos frères les plus proches, et dans les structures institutionnelles, ecclésiales et sociales où notre mission nous place et nous réclame.

XVème Assemblée générale, 2000. Institution Thérésienne : va et prophétise à ton peuple. p. 49.

C'est le propre des laïcs de s'impliquer dans la construction de la société civile en redécouvrant le lien entre foi et politique. La politique, comprise comme solidarité, justice, bien commun est un visage de la charité. (...) Travailler dans la foi, avec un horizon de justice, implique de participer au développement de la société civile en renforçant par notre présence et notre agir ce tissu social capable de :

XIVème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne, 1994. Foi-cultures-justice aujourd'hui : audace et engagement. p. 19

- Accorder une place centrale à l'engagement social
- Créer des espaces permettant l'humanisation et la restauration de la dignité

- Etre canal de responsabilité et de solidarité.

Eduquer et nous éduquer à la paix, à la justice et à la solidarité demande de collaborer à la construction d'une nouvelle citoyenneté capable de s'organiser pour partager le pouvoir, d'être une instance critique et de gérer le bien commun. Une citoyenneté engagée en faveur des droits humains, qui encourage la démocratie comme style de vie, intéressée par les questions qui affectent l'humanité, jointe à un exercice actif de l'engagement socio-politique. Une citoyenneté qui rend la présence des chrétiens significative dans la société civile. Qui vive le travail et la profession comme des lieux de responsabilité et d'engagement citoyen, qui défende le respect de la planète et une consommation durable.

*Assemblée plénière
a.e. 2006.
p. 87*

Présence dans des structures étatiques et privées

Statuts n° 11 :

§ 1. La caractéristique principale de l'Institution Thérésienne est la présence de ses membres dans les structures d'État.

§ 2. Il lui appartient également de fonder des œuvres culturelles ou des centres éducatifs et de collaborer avec d'autres organismes publics ou privés.

Statuts n° 12 :

§ 1. L'Institution Thérésienne étend son action à tous les domaines de l'éducation, systématique ou asystématique, en accordant une attention privilégiée à la formation des enseignants et des éducateurs en général.

§ 2. Elle réalise sa mission à travers toutes les professions et les activités où ses membres travaillent à la promotion de l'homme.

Dans la réalité de notre moment historique, il est urgent d'insister sur la dimension sociale de l'éducation. L'éducation s'insère dans le processus global de transformation de la société. (...) Dans cette démarche, il devient nécessaire de former des personnes qui soient des sujets actifs, participant à l'engagement en faveur de la justice, la solidarité, les droits humains et la paix. Sans oublier que le processus éducatif se déroule dans le quotidien et dans les différents domaines de notre vie : foyer, travail, loisirs, rue, classe, moyens de communication sociale, etc...

*XIVème Assemblée
générale de
l'Institution
Thérésienne. 1994.
Foi-cultures-justice,
audace et
engagement.
p. 32*

Introduire dans les différentes tâches professionnelles, les programmes d'action, les processus éducatifs, familiaux, économiques, politiques, sociaux, culturels, ecclésiastiques, des éléments qui favorisent la conscience et la prise de position en faveur d'une interdépendance solidaire et juste. (...) Nous former et former dans cette perspective des personnes qui vivent une foi engagée, qui discernent à sa lumière les réalités culturelles où elles sont présentes et qui témoignent de cette foi dans des œuvres de justice. (...) Nous proposons, en tant qu'Institution, de soutenir la réflexion sur l'éthique professionnelle dans tous les domaines

*IIème Congrès
général de
l'Institution
Thérésienne. 1999.
p. 147*

et d'établir des liens entre l'entreprise et des projets qui favorisent l'innovation, le commerce équitable et le développement dans le domaine socio-professionnel et économique.

Nous reconnaissons la force transformatrice de l'éducation, tout au long de la vie et dans tous les domaines, en tant que médiation pour le changement. Nous reconnaissons son rôle dans les processus de construction des sujets, en tant que personnes autonomes et acteurs sociaux, capables de participation citoyenne et de prise de décisions dans les espaces publics. (...) L'espérance placée dans l'action éducative pour le développement des peuples, dont le capital humain se perd faute d'une éducation de qualité pour tous, doit avoir une vision intégrale de l'être humain et doit dépasser des approches socio-économiques qui engendrent exclusion et élitisme. En tant qu'Institution, nous voulons soutenir et participer au développement de politiques visant à contrebalancer l'inégalité de chances et de possibilités et à construire une proposition socio-éducative actualisée face à un monde globalisé qui exclut.

11ème Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1999. p. 213-214

L'éducation est une médiation singulière pour l'Institution Thérésienne. Nous reconnaissons sa force transformatrice dans le changement social et son rôle dans des processus de construction des sujets, en tant que personnes autonomes et acteurs sociaux capables de participation citoyenne, de prise de décisions dans les espaces publics et de création de conditions de vie dignes pour tous.

XVème Assemblée générale. 2000. Miser sur une éducation transformatrice. p. 51

Parce qu'il y avait des situations, comme il y en a aussi aujourd'hui, qui peuvent rendre extrêmement difficile le développement de chaque personne, de chaque peuple selon le dessein de plénitude de Dieu, ainsi que la rencontre des personnes avec ce Dieu qui vient nous chercher, Pedro Poveda mise sur la formation de personnes de telle sorte qu'elles vivent et montrent que cette rencontre avec Dieu remplit leur humanité. Tel est aussi notre pari.

XVIIème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne. 2012. p. 26

COORDINATION AVEC D'AUTRES EN VUE DE LA PROMOTION HUMAINE

Statuts n° 9 :

L'Institution Thérésienne, dans la réalisation de sa mission, suscite la coordination d'actions et collabore avec des groupes et des organisations ayant pour but la promotion humaine et culturelle.

La coopération doit être un style de travail : unir nos forces aux efforts et aux programmes de groupes ayant des objectifs similaires.

1er Congrès général. 1992, p. 146

Miser sur la reconstruction de la communauté humaine pour la faire avancer demande une discipline d'étude renouvelée. C'est pour cela que l'Institution Thérésienne se place humblement et courageusement dans une attitude studieuse, en étant disposée à créer des espaces pour apprendre ensemble, pour chercher à créer avec d'autres.

XVème Assemblée générale. 2000. Institution Thérésienne : va et prophétise à ton peuple, p. 50

Encourager l'incidence évangélistrice de l'Institution Thérésienne, de manière créative, dans toutes nos présences, avec des actions transformatrices qui naissent de l'expérience théologique et assument l'approche socio-éducative. Cette incidence implique l'expérience de la spiritualité d'incarnation, l'option préférentielle pour la dignité et les droits des personnes exclues, faibles ou marginalisées et l'engagement à trouver de nouvelles formes de collaboration entre nous et avec d'autres. (...) Parmi les moyens se trouve la formation d'éducateurs et d'acteurs sociaux qui contribue à l'engagement en faveur des processus de changement, d'innovation et de justice que demandent aujourd'hui la société et l'éducation, ainsi que la réflexion personnelle et associative systématique autour de questions brûlantes (éducation, exclus, familles, justice, droits humains, genre, sexualité, violence, Eglise, paix...), qui requièrent des positions personnelles et collectives avec des approches communes et institutionnelles. Discernement sur les critères.

Assemblée plénière a.e. 2011. p. 171-173

Différentes cultures

Statuts n° 7 :

L'Institution Thérésienne favorise les relations entre l'expérience croyante et les différentes cultures. Elle prend en compte les expressions propres à chaque culture et participe à leur réalisation selon les valeurs de l'Évangile.

Nous proposons : expériences interculturelles qui promeuvent un renforcement des identités culturelles propres, une plus grande connaissance, reconnaissance, dialogue et interaction avec d'autres cultures et religions, ainsi que le pari en faveur de la défense des droits et de la dignité des minorités. (...) Dans des zones où il y a une forte présence d'immigrants, soutenir des programmes d'éducation interculturelle, favoriser des expériences d'interculturalité entre immigrants et population locale et soutenir la réunification familiale d'immigrants et de réfugiés.

IIème Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1999. p. 226

Les moyens de communication nous rapprochent quotidiennement de peuples et de cultures différentes, nous permettent d'entrer en contact avec des migrants, des voyageurs ou des personnes de différentes cultures et religions. Des positions fondamentalistes apparaissent, qui privent de liberté au nom de la religion. L'interdépendance que cela crée nous demande d'être ouverts à la richesse de ce qui est différent, au

XVème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne. 2000. Sujets sociaux réclamant la

développement de compétences pour le dialogue interculturel et interreligieux et la volonté de créer des ponts pour construire ensemble une nouvelle société.

reconnaissance de leur dignité. p. 48

Il y a des thèmes et des secteurs qui doivent être éclairés par la lumière de l'évangile comme l'engagement en faveur de la paix, le développement et la libération des peuples, la construction de formes possibles d'écoute et de dialogue entre les différentes cultures et religions, la défense des droits des personnes et des peuples, surtout des minorités, la protection de la création et l'engagement en faveur de l'avenir de notre planète.

Assemblée plénière a.e. 2011. p. 71

La priorité de cette assemblée, vivre et réaliser la fraternité, signe prophétique du Royaume, qui nous soutient et nous encourage à accomplir notre mission implique, entre autres actions, d'ouvrir nos espaces de discernement et de rencontre ainsi que nos projets et terrains de mission à la présence de personnes de cultures différentes, à la diversité de façons de sentir, penser, évaluer et interpréter la réalité.

XVIIème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne. 2012. P. 130

La mission de l'Institution Thérésienne nous demande de collaborer avec humilité et audace évangélique à la construction d'une citoyenneté interculturelle qui soit juste et défende les droits de toute personne et tout groupe.

XVIIIème Assemblée générale. 2018. p. 88

ATTENTION À LA PERSONNE

Promotion des femmes

Statuts n° 15 :

L'Institution Thérésienne collabore à la promotion de la femme, cherchant à accroître la conscience de sa dignité et du rôle qui lui revient dans la famille, la société, l'Église et la culture.

Offrir nos propres espaces et être présents dans ceux qui favorisent l'approfondissement de la problématique de la femme dans chaque contexte socio-culturel, et de son identité, ainsi que de l'affirmation de son rôle dans la société et dans l'Église. (...) Défendre une vie digne pour toutes les personnes et les cultures qui, aujourd'hui, sont marquées par les signes de mort et qui, dans de nombreux contextes, affectent particulièrement les femmes. (...) Travailler et collaborer à des projets en faveur de la défense et de la promotion de la dignité et des droits de la femme et d'une culture de la vie qui inclue engagement professionnel, recherche scientifique et réflexion éthique et théologique.

Ier Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1992, p. 149

Au fil des années, l'Institution Thérésienne a travaillé à la promotion de la femme à partir de multiples plateformes, dans la ligne de ce que son Fondateur avait commencé. (...) Il y a une conscience de plus en plus claire et agissante, de la nécessité de promouvoir une société égalitaire dans laquelle la différence de sexe ne justifie pas différents types de discriminations dans la vie publique et privée. (...) La perspective de genre implique la recherche de nouveaux concepts et de nouveaux cadres méthodologiques considérant la femme comme sujet social en fonction de facteurs sociaux et culturels. Ceci nous amènera à analyser la complexité des relations de genre dans les sphères politiques, économiques, sociales, familiales et culturelles en général, en reconnaissant le sexe féminin comme un groupe social spécifique. Il faut considérer la relation de genre comme une épine dorsale des relations sociales. (...) L'émergence dans l'Institution d'une nouvelle conscience de cette thématique et du besoin d'un approfondissement et d'un engagement plus actif, pour incorporer d'une façon nouvelle la perspective de genre dans différentes dimensions de sa vie et de sa mission (spiritualité, formation, mission).

XIV^{ème} Assemblée générale. 1994. Foi-cultures-justice. La femme selon la perspective du genre. p. 39 et 40

A la veille du troisième millénaire et en ce qui concerne le thème de la femme, l'Institution Thérésienne mise non seulement sur une large reconnaissance de sa dignité mais aussi sur sa fonction dans la société civile dans les domaines du travail, de la famille, de l'école, de l'université et des espaces socio-éducatifs et culturels émergents. (...) Dans ce sens, nous proposons de travailler à partir de tous les domaines théoriques et pratiques pour arriver à une authentique parité entre l'homme et la femme, tous deux gestionnaires de la construction d'une société plus inclusive.

11^{ème} Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1999, p. 227

En tant que membres de l'Institution Thérésienne, nous devons prendre conscience de ce que la discrimination des femmes est un problème qui relève de notre responsabilité à tou-te-s. Il nous revient de mobiliser des consciences, de sensibiliser, de soulager, d'accompagner et de mettre en lumière la douleur des victimes autour de nous. Nous sommes appelé-e-s à la construction du Royaume, à partager ce que nous sommes avec un regard critique tout en affirmant la dignité et les droits de tou-te-s. Avec Pedro Poveda, nous continuons à miser sur la promotion du rôle essentiel des femmes dans la société et dans l'Eglise. « Il est malaisé – écrivait-il- de mesurer ou d'apprécier la transcendance du travail que vous devez accomplir (...) parce que le destin de la femme cultivée et son influence dans la société moderne est aujourd'hui même quelque chose d'aussi grand qu'imprécis. »

Assemblée de toutes les Associations a.e. 2018. p.66

Jeunes

Statuts n° 16 :

L'Institution Thérésienne accorde une attention particulière à la formation humaine et chrétienne des jeunes.

Nous proposons de faire en sorte que nos familles, nos groupes, nos communautés, nos lieux de travail et nos projets soient des espaces ouverts de formation intégrale de jeunes où l'on favorise :

- La construction de l'identité personnelle et sociale.
- L'éducation aux valeurs en tant que processus, de la découverte à l'engagement : dialogue, ouverture interculturelle et interreligieuse, éthique solidaire, droits humains .
- L'expérience de la foi.
- L'engagement dans la vie concrète.

XIVème Assemblée générale de l'Institution Thérésienne. 1994. Cheminer avec les jeunes, p. 18

Mener à bien des projets de recherche et des actions en faveur des jeunes qui n'ont pas accès aux propositions éducatives.

IIème Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1999, p. 149

Nous comprenons que les jeunes sont pour Pedro Poveda les sujets principaux de formation et d'évangélisation et qu'aujourd'hui, ils pâtissent particulièrement des problèmes dûs à l'orientation politique et socio-économique mondiale (chômage, violence, toxicomanie, etc.). Par conséquent, il revient aux membres de l'I.T. de s'engager gratuitement, particulièrement dans leur formation intégrale et dans leur accompagnement sur le chemin de la foi.

IIème Congrès général de l'I.T. 1999. p. 216

L'insistance avec laquelle, ces dernières années, nous avons voulu encourager les actions, œuvres et initiatives auprès des jeunes, entre autres la création et la consolidation des groupes de jeunes de l'Institution, dit quelque chose d'un engagement auquel nous pouvons nous encourager aussi aujourd'hui, au début d'une Assemblée comme celle-ci : celui de cheminer inlassablement avec les jeunes et le faire de telle sorte que nous nous engageons institutionnellement à prendre soin de la pérennisation de voies de croissance et de formation pour eux.

XVème Assemblée générale. 2000. Discours d'ouverture de la Directrice générale. p. 28-29

Préparer des enfants et des jeunes pour qu'ils fassent le choix de styles de vie basés sur des valeurs de solidarité en vue du bien commun. Proposer des expériences visant à construire une culture de la paix et de la démocratie.

Ibidem. Miser sur une éducation transformatrice, p. 53.

À partir de l'attitude de guérison et de libération de Jésus, nous sommes particulièrement interpellés par les jeunes en situations de périphérie : celles que génèrent nos sociétés de bien-être, qui imposent une manière

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018.

unique d'être heureux et de se réaliser humainement, et dans lesquelles beaucoup de jeunes subissent les conséquences d'un système économique injuste. Ces situations de périphérie nous provoquent et nous poussent à être à leurs côtés et à cheminer avec eux, en nous laissant mobiliser et en nous engageant dans la transformation des situations injustes de notre monde. (...)

p. 76-77

Poveda, toujours attentif à la réalité et ouvert aux défis de son temps, nous inspire une manière d'être avec les jeunes qui a à voir avec la capacité d'inclure, de respecter leur singularité, de les reconnaître comme acteurs et d'encourager et d'accompagner leur esprit de collaboration. Convaincu comme il l'était, de la force transformatrice de l'Évangile, il inspire aussi une forme respectueuse et authentique de dialogue intergénérationnel orienté vers la recherche commune de voies et de réponses pleines d'espérance pour un développement durable et intégral pour tous.

Continuer à développer dans les plateformes sociales et éducatives dans lesquelles nous sommes présents, des processus aidant les jeunes à devenir agents de changement et de transformation, citoyens conscients de leur responsabilité sociale. Avoir une influence sur la formation de sujets éthiques, capables de cultiver leur intériorité pour y reconnaître la voix de Dieu, capables de s'émouvoir en voyant les visages de l'exclusion, d'analyser ses causes et de participer, avec d'autres, à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018.
p. 82

La famille, agent de développement

Statuts n° 14 :

L'Institution Thérésienne affirme l'importance de la famille, agent décisif du développement personnel et social, et apporte son concours pour que cette dernière soit ferment de communauté chrétienne.

Promouvoir les valeurs qui aident à donner des réponses chrétiennes dans un monde pluraliste et interdépendant : environnement participatif, amour, dialogue intrafamilial dans le respect réciproque parents-enfants, ouverture à la solidarité mondiale et éducation à l'austérité et à l'engagement envers les plus défavorisés ; exercice habituel de l'esprit critique qui promeuve une capacité de discernement personnel ; tenir compte de la responsabilité de la famille dans la société civile.

Ier Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1992.
p. 149

En tant qu'Institution, nous ressentons l'urgence de revivifier la réalité familiale, environnement éducatif privilégié de relations humaines, de transmission de valeurs éthiques et chrétiennes et de formation de sujets actifs et coopératifs engagés en faveur de la justice, la solidarité, les droits humains et la paix.

IIème Congrès général de l'Institution Thérésienne. 1999.
p. 223

L'attention aux familles dans le cadre de leurs multiples réalités est essentielle à la mission de l'Institution Thérésienne. Le type de famille que nous prôtons offre une structure émotionnelle et relationnelle solide, mais nous devons nous demander, en tant que membres de l'Institution, quels sont, pour nous, les éléments essentiels qui définissent la famille et qui prendront des expressions différentes selon les cultures et leurs modèles familiaux.

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018. p. 72-73

Nous voulons sortir à la rencontre, nous ouvrir aux réalités de la périphérie, des familles brisées aux visages différents selon les contextes géographiques : familles déstructurées, personnes âgées, seules, malades ; familles qui souffrent de la séparation de l'un des parents parti gagner sa vie dans des pays lointains ; familles monoparentales qui parviennent difficilement à une conciliation minimale sinon impossible, entre vie professionnelle et vie familiale ; ou réalités de l'exploitation sexuelle et du travail des enfants dans de nombreux cas comme forme de subsistance. Nous voyons aussi la nécessité de nous ouvrir aux réalités diverses des familles et de les accueillir.

Générer et soutenir des structures et des espaces qui accueillent, accompagnent, autonomisent et soutiennent la diversité des réalités familiales ; qui dénoncent les situations de pauvreté, de discrimination, de violation des droits de la personne, de violence sous toutes ses formes et les conséquences négatives de la migration. Soutenir en tant qu'Institution les projets sociaux et autres présences de travail auprès des familles dans les périphéries, en promouvant des pratiques qui garantissent l'égalité des chances pour les femmes dans l'exercice de leurs droits.

Assemblée de toutes les associations a.e. 2018. p. 82

Nous terminons par les mêmes réflexions de Pedro Poveda que nous avons citées au début :

La vérité réside dans les œuvres et non dans les paroles, (...). Oui, ce sont les œuvres qui rendent témoignage et qui disent avec une éloquence incomparable ce que nous sommes.(...)

Il nous faut maintenant mettre en pratique cette règle, (...) car cela ne correspond pas à notre Institution d'accumuler des préceptes pour ne pas les mettre en œuvre.

PHRASES DE PEDRO POVEDA

- *Nous marchons, nous sommes des voyageurs, et pour arriver au terme de notre voyage, nous devons toujours regarder où nous allons. Antérieur à 1910. [34], p. 60.*
- *Oui, je veux des vies humaines, des environnements où règne l'humanisme. 1915[74], p. 314.*
- *Laissez chacun être comme Dieu le permet. 1912 [65, n° 40], p. 282*
- *Les œuvres rendent témoignage de ce que nous sommes. 1919 [147], p. 499*
- *Estime la justice autant que la vie. 1909 [43], p.130.*
- *L'Incarnation bien comprise, la personne du Christ, sa nature et sa vie procurent, à qui le comprend, la norme sûre (...) d'un humanisme véritable. 1915 [74], p. 315.*
- *Moi qui ai la tête et le cœur dans le moment présent. 1936 [521], p. 1314.*

LISTE DES DOCUMENTS PAR ORDRE DE DATES

1990	1992	1994	1999	2000	2006	2011	2012	2018
Statuts	1er Congrès Général	XIVème Assemblée Générale	11ème Congrès Général	XVème Assemblée Générale	Assemblée plénière a.e. — XVIème Assemblée Générale	Assemblée plénière a.e.	XVIIème Assemblée Générale	Assemblée de toutes les associations a.e. — XVIIIème Assemblée Générale



Via Clitunno 35.— 00198 ROMA (Italy)
Príncipe de Vergara 88.— 28006 MADRID (Spain)

www.institucionteresiana.org

it INSTITUTION THÉRÉSIE

